

**Des prix équitables dans l'agriculture suisse –
Principes fondamentaux et résultats issus des calculs de coûts
complets**

FHNW

Institut pour la compétitivité et la communication
Haute école de gestion

Auteur

Mathias Binswanger

Commanditaire :

Association Marchés Équitables Suisse

Olten, septembre 2026

Sommaire

1	Contexte : des prix ne couvrant pas les coûts dans l'agriculture	3
2	De quels prix et de quels revenus s'agit-il ?	4
3	Un revenu adéquat comme critère d'un prix équitable dans le cadre d'un calcul des coûts complets	5
3.1	Calculs des coûts complets d'Agroscope	6
3.2	Frais généraux et coûts d'opportunité	7
3.3	Pas de primes de risque dans les calculs des coûts complets	7
3.4	Le blé à titre d'exemple	8
4	Problème de l'hétérogénéité des exploitations	9
4.1	Causes de l'hétérogénéité des revenus	9
4.2	Conditions spécifiques au site et à l'exploitation	11
4.3	Gestion de l'hétérogénéité dans la comptabilité analytique complète	13
5	Résultats de la comptabilité analytique tirés de l'échantillon « Gestion d'exploitation » (Agroscope, 2025)	13
5.1	Principes fondamentaux	13
5.2	Salaires horaires effectifs et prix à la production calculés, couvrant l'ensemble des coûts, pour différentes branches d'activité	16
5.3	Fluctuations des revenus et prix équitables	21
6	Causes des différences entre les différentes branches d'activité	24
6.1	Part des exploitations situées en zone de montagne	23
6.2	Paievements directs	25
6.3	Protection des frontières	26
6.4	Organisation du marché	28
6.5	Évaluation globale	29
7	Interprétation des résultats et conclusions	31
	Bibliographie	35
	Annexe 1 : Résultats détaillés pour chaque secteur d'activité : valeurs moyennes de 2016 à 2023 (de 2016 à 2024 pour l'élevage de poulets et les œufs)	37
	Annexe 2 : Analyse complémentaire sur le lait avec des exploitations types de l'IFCN (International Farm Comparison Network)	51
	Annexe 3 : Coefficients de variation pour les différents rendements et coûts	53

1 Contexte : des prix souvent insuffisants pour couvrir les coûts dans l'agriculture

En Suisse, l'agriculture va bien au-delà de la simple production alimentaire : elle façonne les paysages, préserve les traditions culturelles et contribue à la sécurité d'approvisionnement. Pourtant, la réalité économique de nombreux agriculteurs et agricultrices est tendue. Des coûts de production élevés, des exigences strictes en matière d'environnement et de bien-être animal, ainsi que la pression sur les prix exercée par le commerce international et par des acheteurs disposant d'un pouvoir de marché important, mettent de plus en plus les exploitations suisses sous pression. Dans ce contexte, le débat sur les « prix équitables » des produits agricoles prend de l'importance.

Le critère sans doute le plus important pour définir un « prix équitable » repose sur le principe selon lequel les agricultrices et agriculteurs doivent pouvoir vivre de la vente de leurs produits. Ils doivent pouvoir vendre leurs produits à un prix qui non seulement couvre les coûts de production, mais leur assure également un revenu décent. En Suisse, ces coûts sont élevés en comparaison internationale – notamment en raison de salaires plus élevés, de normes de qualité plus strictes et des conditions topographiques. Parallèlement, les consommateurs et consommatrices attendent des denrées alimentaires de haute qualité, produites dans le respect des animaux et de l'environnement.

L'agriculture suisse est donc confrontée à un défi structurel : en raison de ses coûts de production élevés, elle ne parvient généralement pas à obtenir sur le marché des prix permettant de couvrir ces coûts. Cela vaut malgré la persistance d'une protection douanière pour les produits agricoles qui, selon le Conseil fédéral (2024, p. 50), représente environ 27 % de la valeur de la production agricole suisse. Afin de garantir malgré tout des revenus adéquats aux exploitations agricoles, des paiements directs supplémentaires sont donc versés en contrepartie de prestations multifonctionnelles. Pour la plupart des produits, le prix du marché ne suffit pas à lui seul à couvrir à la fois les coûts de production et un revenu adéquat. Lorsque l'on parle de « revenus adéquats » dans le contexte de la politique agricole, il faut donc toujours tenir compte des paiements directs. Dans ce contexte, les désavantages comparatifs de l'agriculture suisse jouent également un rôle ; ceux-ci doivent être partiellement compensés, par exemple par des contributions visant à garantir l'approvisionnement.

La formation des prix dans l'agriculture est influencée par plusieurs facteurs : les coûts de production, l'offre et la demande, les structures de marché, les subventions ainsi que la protection douanière. La plupart des produits agricoles sont commercialisés par l'intermédiaire de distributeurs, d'entreprises de transformation et du commerce de détail, et ne sont pas vendus directement aux consommateurs. Le pouvoir de marché est souvent réparti de manière inégale : quelques grands détaillants font face à une multitude de producteurs. Cela peut parfois entraîner une pression à la baisse sur les prix à la production, tandis que les prix à la consommation restent stables, voire augmentent.

Ainsi, la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée des denrées alimentaires n'a cessé de reculer au cours des 50 dernières années, passant d'environ 50 % à 30 % en 2014 (Giuliani, 2015). Entre

1990 et 2019, les prix à la production ont fortement baissé, tandis que les prix à la consommation ont affiché une tendance à la hausse sur la même période. Le commerce de gros et le commerce de détail ont ainsi pu réaliser des marges plus élevées. Pour garantir des prix équitables, il faut donc que les producteurs bénéficient d'une part équitable de la valeur ajoutée, ce qui implique de prendre en compte les conditions de marché spécifiques auxquelles l'agriculture est confrontée.

Ce point de vue rejoint également l'opinion de nombreux consommateurs. Dans une étude menée par la chaire « Marketing des produits alimentaires et agricoles » de l'université de Göttingen, ceux-ci ont été invités à estimer combien un agriculteur gagnait, compte tenu des prix actuels pratiqués dans le commerce de détail pour les produits de boulangerie, la viande et le lait (Busch et Spiller, 2016). Parallèlement, les consommateurs devaient indiquer quels prix ils jugeraient appropriés. Les résultats montrent clairement que, dans un monde équitable, de nombreux consommateurs attribueraient aux agriculteurs une part plus importante que celle qui leur est versée aujourd'hui. Le commerce de détail alimentaire, en revanche, devrait, selon l'avis des consommateurs, céder des parts de marge sur tous les produits.

La politique agricole suisse tente de relever ces défis à l'aide de différents instruments : paiements directs, prix indicatifs, labels d'origine et de qualité tels que « Bio Suisse » ou « IP-Suisse », ainsi que des initiatives visant à renforcer la commercialisation régionale. Les initiatives de consommateurs, l'agriculture solidaire (Solawi) et la commercialisation directe via les magasins à la ferme ou les plateformes en ligne contribuent également à maintenir la valeur ajoutée au sein des exploitations et à garantir des prix équitables aux producteurs.

Cependant, lorsque nous parlons d'équité et de fixation des prix, il ne s'agit pas seulement du prix en soi, mais aussi de ses fluctuations au fil du temps et, par conséquent, du risque lié à ces fluctuations. La variabilité des revenus joue un rôle de plus en plus important dans l'analyse de la situation économique des exploitations agricoles (Finger et El Benni, 2022). Cela concerne surtout les produits dont les rendements varient fortement d'une année à l'autre (fruits et légumes), pour lesquels on observe des surproductions et des sous-productions cycliques (porcs) ou dont les prix sur le marché mondial, fluctuants, se répercutent sur les prix en Suisse (céréales). La question qui se pose alors est de savoir qui supporte le risque lié à ces fluctuations de prix et quelle répartition des risques est jugée équitable.

2 De quels prix et de quels revenus s'agit-il ?

Les prix pertinents pour les agriculteurs et agricultrices sont les prix à la production (hors TVA). Les prix à la production correspondent aux prix versés aux producteurs et productrices de la marchandise concernée. Les acheteurs de ces marchandises sont généralement des transformateurs (par exemple, des laiteries, des abattoirs, des moulins) ou, pour les produits non transformés (par exemple, les fruits de table, les légumes), directement le commerce de détail. Cependant, il apparaît que les données relatives aux prix à la production effectivement versés ne sont pas disponibles pour tous les produits, loin s'en faut. Pour les produits d'origine animale (lait, œufs, viande), les statistiques correspondantes sont collectées et publiées par les organisations professionnelles. En revanche, pour les produits végétaux (céréales, légumes,

fruits), ces prix ne sont pas publiés. Seuls des prix indicatifs sont disponibles, qui correspondent aux prix à la production recommandés par les organisations professionnelles concernées. Ces prix indicatifs n'étant pas contraignants pour les acheteurs, les prix à la production effectivement pratiqués peuvent s'en écarter.

Il faut en outre tenir compte du fait que des différences de qualité, mais aussi d'utilisation, entraînent des prix à la production variables. Par exemple, les prix à la production du lait varient en fonction de l'utilisation finale et du segment de marché. Le prix à la production est une moyenne pondérée des prix effectivement versés aux producteurs de lait. Ceux-ci varient toutefois considérablement en fonction de la segmentation du marché (lait A, lait B), de l'utilisation (lait de laiterie, lait de fromagerie), de la région ou du mode de production (conventionnel, bio, IP-Suisse, etc.). En cas de transformation en fromage, le type de fromage obtenu joue également un rôle. C'est pourquoi un certain prix du lait peut couvrir les coûts (par exemple lors de la transformation en Gruyère), tandis qu'un autre prix du lait ne remplit pas ce critère (par exemple lors de la transformation en Emmental). Il convient de tenir compte de ces différences lorsque nous utilisons le terme de « prix équitable ». De même, il faut tenir compte du fait que, dans certaines branches d'activité, les produits labellisés et biologiques jouent un rôle important. Cela entraîne des exigences plus strictes et donc des coûts de production plus élevés, mais, d'un autre côté, les agriculteurs perçoivent alors une prime qui se traduit par un prix à la production plus élevé.

Outre les prix à la production, les salaires perçus dans l'agriculture jouent également un rôle important. Les salaires horaires effectifs peuvent être calculés à partir de calculs de coûts complets pour différentes branches d'activité. Les salaires ainsi calculés peuvent ensuite être évalués pour déterminer s'ils sont également appropriés. Ce qui est considéré en Suisse comme un « salaire équitable » est défini à l'article 5 de la loi sur l'agriculture (LAgr). On y lit : « Les mesures prévues par la présente loi visent à permettre aux exploitations gérées de manière durable et économiquement performantes de réaliser, en moyenne sur plusieurs années, des revenus comparables à ceux du reste de la population active de la région. » Seules les exploitations gérées de manière durable et répondant aux exigences comptables entrent donc en ligne de compte pour la mesure des revenus. Et seules les exploitations présentant une utilisation optimale de la main-d'œuvre et du capital ainsi que de bons résultats doivent être prises en compte pour la comparaison (Conseil fédéral, 2024, p. 64).

3 Un revenu approprié comme critère d'un prix équitable dans le cadre d'un calcul des coûts complets

Du point de vue des producteurs, un prix équitable devrait couvrir les coûts de production, y compris la main-d'œuvre, les moyens de production, les investissements et la couverture des risques. Ce n'est que dans ces conditions que la production est rentable d'un point de vue économique. Cependant, la question se pose toujours de savoir quels coûts sont effectivement pris en compte dans le calcul et de quelle manière. Ce n'est que lorsque ces coûts sont intégralement pris en compte qu'il est possible de déterminer si les prix couvrent ou non les coûts. D'autre part, les paiements directs à l'agriculture doivent également être pris en compte, car ils représentent une part considérable des revenus agricoles.

3.1 Calculs des coûts complets d'Agroscope

Dans des travaux récents, le centre de compétence fédéral Agroscope s'appuie, pour le calcul des coûts, sur une comptabilité analytique complète établie au niveau des branches d'activité (Lips et al., 2018 ; Gazzarin et Hoop, 2017). Les exploitations agricoles comprennent différentes branches d'activité, qui peuvent être classées principalement en deux catégories : la production liée au sol et la production indépendante du sol. Les branches liées au sol comprennent les grandes cultures (telles que les céréales, le maïs, le colza) et l'élevage (bovins, porcs, volailles, moutons, chèvres, chevaux), tandis que les branches indépendantes du sol ou les activités complémentaires peuvent également inclure la transformation et la vente directe de produits propres, les services liés à l'agriculture (tels que le travail à façon, le tourisme) ou l'exploitation d'installations solaires et de biogaz.

Dans le cadre du calcul des coûts complets, l'objectif est de recenser systématiquement l'ensemble des coûts pertinents. Cela n'est toutefois pas possible de manière univoque, et ce pour plusieurs raisons. Les exploitations agricoles suisses sont extrêmement diversifiées, avec en moyenne six branches d'activité (Lips et al. 2018), et produisent différents produits au sein d'une même exploitation. Par exemple, 79 % des exploitations suisses détenant des vaches laitières en plaine exploitent également des terres arables. En raison de cette diversité, l'affectation des frais généraux aux différentes branches d'activité constitue un défi majeur, car ceux-ci sont engagés au niveau de l'exploitation dans son ensemble. Les hypothèses relatives à la répartition de ces frais généraux ont une influence décisive sur les résultats, car leur part dans les coûts totaux peut atteindre 85 % (dans la branche d'activité « vaches mères bio » ; Hoop et al., 2017). La répartition est en outre compliquée par le phénomène de la production associée, dans le cadre duquel plusieurs produits sont obtenus au cours d'un même processus de production (par exemple, la production laitière peut générer des produits associés tels que de la viande ou des animaux d'élevage).

Selon Agroscope, les coûts complets d'une branche d'activité se composent comme suit (Lips et al., 2018) :

- Coûts directs : les coûts directs sont calculés par unité de mesure (par exemple par hectare ou par unité de gros bétail). Il s'agit par exemple des coûts liés aux semences, aux engrais, aux aliments pour animaux ou à l'achat d'animaux.
- Coûts liés au terrain : ces coûts sont mesurés par hectare et correspondent aux loyers fonciers
- les frais généraux liés à la main-d'œuvre (heures de travail effectuées multipliées par un taux de salaire supposé), aux machines (amortissements, intérêts, réparations), aux bâtiments (amortissements, intérêts, réparations) et aux autres frais d'exploitation (par exemple, assurances, combustible de chauffage) au niveau de l'exploitation

Les coûts complets ainsi calculés peuvent être comparés aux recettes que l'agriculture tire de la vente de ses produits. À ces recettes s'ajoutent les paiements directs versés par la Confédération à l'agriculture. La plupart des paiements directs sont des contributions à la surface ou par tête de bétail, qui peuvent être directement affectées aux différentes branches d'activité. Pour d'autres catégories de paiements directs, cela n'est en revanche pas toujours possible. Là encore, il faut

donc formuler des hypothèses quant à la manière dont ces paiements directs sont répartis entre les différentes branches d'activité. Si les recettes dans le calcul des coûts complets couvrent ainsi les coûts, cela ne signifie pas pour autant que les coûts de production réels sont couverts par les recettes des ventes. Les recettes se composent des recettes de vente et des paiements directs, qui rémunèrent les prestations multifonctionnelles (sécurité d'approvisionnement, préservation du paysage culturel, etc.).

3.2 Frais généraux et coûts d'opportunité

Les principaux défis liés au calcul des coûts complets résident, d'une part, dans la répartition des frais généraux entre les différentes branches d'activité. D'autre part, il faut tenir compte du fait qu'il n'existe pas de prix effectivement payés pour tous les coûts pertinents (Hoop et al., 2026). Les facteurs de production utilisés en agriculture – le travail, le capital et la terre – ne sont souvent pas rémunérés directement. Les agricultrices et agriculteurs travaillent en grande partie eux-mêmes dans leur exploitation, exploitent leurs propres terres et financent leurs machines avec leurs fonds propres. Dans de tels cas, il faut se baser sur ce que l'on appelle les coûts d'opportunité. Il s'agit de déterminer ce que l'on gagnerait ou devrait payer si l'on utilisait ces facteurs de production à d'autres fins. Là encore, des hypothèses sont nécessaires, ce qui influence les résultats.

Les données relatives à l'emploi de main-d'œuvre reposent sur une autodéclaration des agriculteurs exploitants, se rapportant à une journée de travail normale, dans laquelle ils indiquent le nombre d'heures consacrées à chaque activité. Ces heures sont évaluées par Agroscope à l'aide de coûts d'opportunité correspondant à un salaire de référence dans la zone concernée (zone de plaine, zone de collines, zone de montagne). Les salaires de référence utilisés chaque année pour les régions de plaine, de collines et de montagne sont documentés dans le rapport de base correspondant publié par Agroscope. Le travail fourni est évalué à l'aide du salaire de référence des salariés du « reste de l'économie », c'est-à-dire des secteurs secondaire et tertiaire. Les valeurs effectives figurent dans la statistique des revenus agricoles (Hoop et al., 2025). Les salaires annuels qui y sont indiqués sont divisés par 2 800 heures par an afin de calculer les coûts d'opportunité de la main-d'œuvre agricole (par heure).

Les frais d'intérêt liés aux capitaux empruntés proviennent directement de la comptabilité. Pour les capitaux propres, on utilise comme coûts d'opportunité les taux d'intérêt des obligations de la Confédération à 10 ans. En ce qui concerne les terres, on utilise des loyers différenciés selon les types d'utilisation, qui sont en partie déterminés et en partie estimés (Lips et al., 2019, p. 20-22). Les terres exploitées en propriété sont également évaluées à leur coût d'opportunité, dérivé des données elles-mêmes, afin de garantir la comparabilité entre les exploitations. Le calcul du coût d'opportunité repose sur les loyers fonciers par parcelle figurant dans les comptabilités, rapportés à la superficie louée (Hoop et al., 2026, p. 7)

3.3 Absence de primes de risque dans les calculs des coûts complets

L'activité agricole comporte des risques considérables et, par conséquent, une prime de risque devrait également être prise en compte dans les coûts complets. La détermination des primes de risque en agriculture est un thème central de la gestion agricole, car les agriculteurs sont exposés à des risques multiples (par exemple, les conditions météorologiques, les prix du marché, les

maladies animales). Pour minimiser ces risques, il est possible de souscrire diverses assurances. Une autre possibilité réside dans la diversification ou l'agriculture contractuelle, où le risque de production est partagé entre producteurs et consommateurs. De manière générale, l'ampleur d'un risque résulte de la multiplication de la probabilité de survenance par l'ampleur du préjudice, ces deux facteurs ne pouvant être déterminés avec précision et reposant sur des prévisions correspondantes.

Dans les calculs de coûts complets tels que ceux d'Agroscope, les primes de risque ne sont toutefois pas explicitement indiquées et, à l'exception des primes d'assurance (par exemple, l'assurance contre la grêle), elles sont largement négligées. Plus l'agriculture doit supporter de tels risques, plus les recettes doivent dépasser les coûts calculés sans primes de risque, afin que des prix équitables puissent également en résulter. Du point de vue de l'agriculture, il ne s'agit pas seulement d'obtenir des prix couvrant les coûts, mais aussi, lors des années de bons rendements, de générer des revenus suffisants pour être ainsi paré aux années moins favorables.

3.4 Le blé à titre d'exemple

Une fois tous les rendements et tous les coûts recensés, il est possible de déterminer si les prix à la production versés à l'agriculture couvrent effectivement les coûts et permettent également le versement d'une prime de risque adéquate. Pour les raisons évoquées ci-dessus, les résultats ne sont toutefois pas univoques et dépendent des hypothèses retenues. Ces hypothèses doivent tenir compte de l'hétérogénéité des différentes exploitations, régions et branches d'activité et feront l'objet d'une analyse plus approfondie dans la suite de cet exposé.

Le tableau 1 présente un exemple de calcul des coûts complets pour la branche d'activité « blé » dans la région de plaine (voir Lips et al., 2018, p. 30). Dans ce cas, tous les coûts sont calculés par hectare. Lorsque l'on déduit de la valeur de la production l'ensemble des coûts, c'est-à-dire les coûts directs, les coûts liés à la terre et les frais généraux, on obtient un bénéfice ou une perte comptable. La notion de bénéfice ou de perte comptable tient compte du fait que le calcul inclut également les coûts d'opportunité. Étant donné que, pour les exploitations familiales, la rémunération de la main-d'œuvre familiale mobilisée est nettement plus importante que celle du capital propre (Lips et Gazzarin, 2016), la rémunération du travail qui en résulte est calculée sous forme de rendement horaire du travail. Pour obtenir la valorisation du travail par heure, il faut additionner les frais généraux liés au travail et le bénéfice ou la perte, puis diviser le résultat par le temps de travail effectif en heures. Les 23,19 CHF par heure indiqués ici correspondent donc au salaire horaire effectivement obtenu dans la branche de la culture du blé.

Tableau 1 : Représentation schématique d'un calcul des coûts complets pour le blé

Kosten-/Leistungspositionen			Einheit	Wert
+ Leistungen	Leistungen Produkte		Fr./ha	3 371
	Direktzahlungen		Fr./ha	1 881
- Vollkosten	Direktkosten	Saatgut, Pflanzenschutz	Fr./ha	488
		Andere Direktkosten	Fr./ha	652
	Kosten für Land		Fr./ha	664
	Gemeinkosten	Arbeit	Fr./ha	1 522
		Maschinen	Fr./ha	1 459
		Sonstige Gemeinkosten	Fr./ha	668
= Kalkulatorischer Gewinn/ Verlust			Fr./ha	-200
+ Arbeitskosten			Fr. /ha	1 522
= Arbeitsverdienst			Fr. / ha	1 322
/ Arbeitszeit			h/ha	57
= Arbeitsverwertung			Fr./h	23.19

Betriebstyp Ackerbau aus der Talregion, Produktion gemäss ÖLN, Jahre 2010–2014;

Quelle: Hoop et al., 2017

Quelles conclusions peut-on tirer de cet exemple en ce qui concerne l'équité des prix payés pour le blé ? Le tableau 1 montre que, dans les conditions qui y sont présentées, on obtient un salaire horaire (23,19 CHF) inférieur au salaire de référence de 26,70 CHF utilisé pour le calcul des frais généraux. On pourrait également faire valoir que, compte tenu des prix du blé actuels, il en résulte une perte de 200 CHF et que le taux de couverture des coûts n'atteint donc que 87 % à peine. Dans cet exemple, les prix payés aux producteurs de blé se situent donc légèrement en dessous d'un niveau de prix pouvant être qualifié d'équitable, sans tenir compte d'une prime de risque.

4 Problème de l'hétérogénéité des exploitations

Il existe de grandes différences entre les exploitations quant au niveau de revenu tiré de l'activité agricole. Les grandes exploitations situées dans les vallées, spécialisées dans la production végétale (cultures arables, cultures spécialisées) ou la transformation (élevage de porcs et de volailles), réalisent des revenus moyens plus élevés que les petites exploitations de montagne pratiquant l'élevage bovin. Cela met déjà en évidence des facteurs importants qui influencent les coûts de production. Les principales causes de l'hétérogénéité des revenus sont brièvement expliquées ci-après (voir également Conseil fédéral, 2024, p. 22-26),

4.1 Causes de l'hétérogénéité des revenus

Orientation des exploitations

La production végétale ainsi que l'élevage de volailles et de porcs comptent parmi les secteurs les plus rentables de l'agriculture. En revanche, l'élevage laitier et l'élevage de vaches allaitantes génèrent un revenu par heure de travail nettement inférieur (Hoop et al., 2017 ; Zorn et al.,

2018). Ces différences se reflètent également dans la structure des revenus des exploitations agricoles : parmi les 10 % d'exploitations aux revenus les plus élevés, on trouve un nombre supérieur à la moyenne d'exploitations spécialisées ou mixtes de transformation, où les produits végétaux issus des grandes cultures ou l'herbe des prairies sont transformés en produits d'origine animale (viande, œufs). Les exploitations exclusivement laitières ou de pâturage sont en revanche plus fréquemment représentées dans le segment de revenus inférieur (Renner et Lips, 2017).

Taille des exploitations

Entre 2012 et 2014, les 10 % d'exploitations agricoles aux revenus les plus élevés disposaient en moyenne d'une surface agricole utile nettement plus importante (32 ha) et d'un cheptel plus important (51 UGB) que les 10 % d'exploitations aux revenus les plus faibles, qui ne comptaient en moyenne que 17 ha et 21 UGB (Renner et Lips, 2017). Le fait que les grandes exploitations aient tendance à générer des revenus plus élevés s'explique par les économies d'échelle : à mesure que le volume de production augmente, les coûts moyens diminuent généralement.

Structure des coûts et intensité en capital

La part des coûts liés à l'utilisation des machines et des bâtiments dans les coûts totaux a tendance à diminuer à mesure que le revenu du travail augmente. Cette tendance s'explique, d'une part, par une utilisation plus efficace des immobilisations dans les exploitations prospères et, d'autre part, par des économies d'échelle positives qui se manifestent notamment dans les grandes exploitations. En conséquence, l'intensité capitalistique diminue également à mesure que le revenu du travail augmente – mesurée par le rapport entre la valeur comptable des bâtiments d'exploitation et le cheptel, ou entre la valeur des machines et la superficie agricole utile (Renner et Lips, 2017). Les exploitations dont le revenu du travail est faible ont tendance à être surcapitalisées. Les exploitations qui figurent parmi les 10 % ayant les revenus du travail les plus bas présentent, par rapport à leur superficie et à leur cheptel, des investissements supérieurs à la moyenne dans les machines et les bâtiments d'exploitation, ce qui, en raison des amortissements élevés et des coûts d'exploitation, se traduit par des revenus agricoles et des rendements du travail proportionnellement faibles.

Région

L'influence de la région est généralement associée aux différentes conditions climatiques et topographiques liées à l'altitude. Le revenu du travail plus faible dans les zones de montagne s'explique, malgré des contributions au titre des paiements directs plus élevées par hectare, par des rendements agricoles plus faibles et des coûts plus élevés dus à des conditions de production moins favorables. Parmi les 10 % d'exploitations les plus performantes, on ne trouve que très peu d'exploitations de montagne (Renner et Lips, 2017). Une étude sur les facteurs déterminants du revenu du travail dans les exploitations laitières commercialisées situées en plaine, en collines et en montagne (Schorr et Lips, 2017) a par ailleurs révélé que l'hétérogénéité du revenu du travail est la plus forte dans les régions de montagne par rapport à toutes les autres régions.

Activité à temps plein ou à temps partiel

De nombreux résultats montrent que les exploitations à temps plein obtiennent de bien meilleurs résultats en termes de rémunération du travail que les exploitations à temps partiel (Schorr et Lips, 2017). Les familles d'agriculteurs à revenus élevés vivent principalement des revenus de l'agriculture (90 %) et leurs exploitations sont généralement gérées à temps plein (Renner et Lips, 2017). En revanche, les exploitations dont le revenu du travail est très faible compensent leur faible revenu agricole, qui représente en moyenne moins de 20 % du revenu familial total, par des activités non agricoles.

Niveau de formation

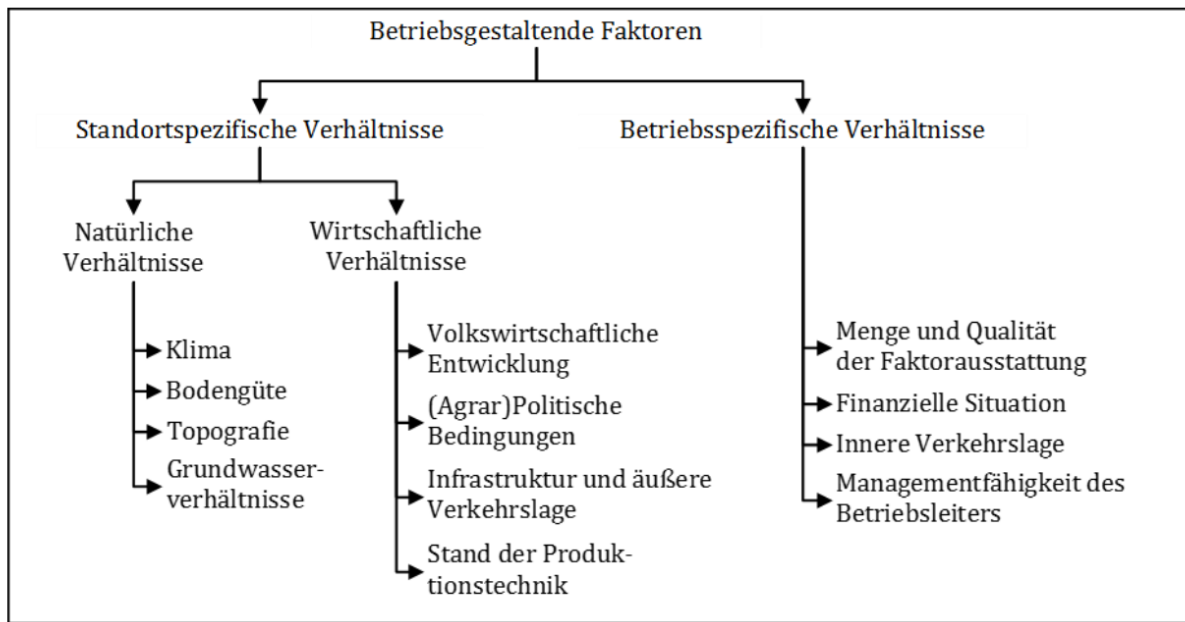
Les revenus et les revenus du travail augmentent avec le niveau de formation. Cela vaut d'une part pour la formation agricole des chefs d'exploitation. Ceux dont la rémunération du travail est supérieure à la moyenne ont plus souvent suivi une formation agricole supérieure (diplôme de maîtrise ou diplôme universitaire). Cette proportion double progressivement, passant de 25 % chez les 10 % les moins bien rémunérés à 51 % chez les 10 % les mieux rémunérés (Renner et Lips, 2017).

Cependant, même des exploitations très similaires selon les critères précédents peuvent présenter des coûts différents, car elles ne sont pas toutes aussi efficaces ou ne disposent pas du même capital. Un prix donné peut donc être considéré comme équitable pour une exploitation gérée de manière efficace, puisqu'il s'avère couvrir ses coûts, tandis qu'il semble inéquitable pour une exploitation moins efficace, car il ne couvre pas ses coûts. Dans ce deuxième cas, il ne serait toutefois pas justifié de parler réellement d'un prix injuste tant que l'exploitation pourrait réduire ses coûts de manière durable grâce à des gains d'efficacité. Toutefois, ces gains d'efficacité ne doivent pas se faire au détriment d'autres critères tels que l'écologie ou le bien-être animal.

4.2 Conditions spécifiques au site et à l'exploitation

En raison de l'hétérogénéité décrite, il est difficile de définir des prix généralement considérés comme équitables. Il faut tenir compte de l'hétérogénéité des exploitations sans pour autant considérer chaque exploitation comme un cas particulier. Musshoff et Hirschauer (2016) distinguent les conditions spécifiques au site et celles propres à l'exploitation en tant que facteurs déterminants pour l'organisation de l'exploitation. Le graphique suivant illustre ces facteurs (figure 1) :

Figure 1 : Facteurs spécifiques au site et spécifiques à l'exploitation dans le contexte de l'hétérogénéité des exploitations



Ces critères seront expliqués plus en détail ci-après

Conditions spécifiques au site :

Un site agricole peut, d'une part, être décrit par des caractéristiques naturelles telles que le climat, la nature du sol, le relief et les conditions hydriques souterraines. D'autre part, les conditions-cadres économiques façonnent également le site, notamment le niveau de développement de l'économie nationale, les orientations politiques et en particulier les orientations de la politique agricole, les infrastructures existantes, les liaisons de transport ainsi que l'état des technologies de production utilisées (Musschhoff et Hirschauer, 2016).

Les facteurs naturels – tels que la qualité des sols, la topographie ou le régime hydrologique – comptent parmi les principaux facteurs influençant la réussite économique d'une exploitation. Cependant, comme ils sont largement déterminés par des facteurs exogènes, leur classification en tant que facteurs de réussite s'avère complexe. Par conséquent, la qualité du site ne peut être modifiée que dans une mesure limitée et à long terme, mais elle a néanmoins une influence déterminante sur la réussite de l'exploitation.

L'interaction entre les conditions naturelles et économiques influence considérablement l'orientation économique des exploitations agricoles et détermine ainsi souvent le type d'exploitation concerné. Le site contribue de manière significative à l'orientation et à la différenciation en favorisant les spécialisations (Dabbert et Braun, 2012). Le succès d'une exploitation dépend quant à lui dans une large mesure de son orientation (secteurs d'activité) ou de son type d'exploitation (Uematsu et Mishra, 2012).

Conditions spécifiques à l'exploitation :

Parmi les conditions internes à l'exploitation figurent aussi bien l'ampleur et la qualité des facteurs de production disponibles que les compétences de gestion du chef d'exploitation, l'accessibilité au sein de l'exploitation ainsi que la situation financière. Cette dernière reflète

d'une part le résultat de la gestion économique passée et constitue en même temps la base du développement économique futur. Contrairement aux facteurs liés à la localisation, ces conditions spécifiques à l'exploitation peuvent être activement influencées et contrôlées par l'agriculteur (Musshoff et Hirschauer, 2016). Elles ne sont donc pas exogènes et peuvent être améliorées grâce aux efforts déployés au sein de l'exploitation.

En ce qui concerne la dotation en facteurs d'une exploitation agricole, on distingue les biens, les services et les droits. On entend par « biens » les moyens de production matériels tels que les terres, les bâtiments, les machines, les cultures pérennes et le bétail. Les « services » englobent à la fois la main-d'œuvre, c'est-à-dire le capital humain, et les prestations de services externes. Les droits, quant à eux, se rapportent aux droits de livraison et d'utilisation ainsi qu'aux obligations contractuelles (Musshoff et Hirschauer, 2016). Dans la recherche sur les facteurs de réussite, l'accent est mis en particulier sur les biens et les services, pour lesquels la dotation optimale constitue un enjeu majeur. Ainsi, l'optimisation des processus d'exploitation (par exemple grâce à la numérisation, à la maintenance des machines et à l'efficacité énergétique), de la gestion des moyens de production (sol, engrais, fourrage) ou des investissements ciblés dans l'élevage et la technologie peut contribuer à accroître l'efficacité sans modifier les conditions spécifiques au site.

4.3 Prise en compte de l'hétérogénéité dans les calculs des coûts complets

Les données relatives aux coûts complets reposent sur l'échantillon « Gestion d'exploitation » issu de l'analyse centrale des données comptables réalisée par Agroscope. L'échantillon « Gestion d'exploitation » comprend environ 2 000 exploitations sélectionnées par des cabinets fiduciaires. Ceux-ci peuvent inclure une exploitation dans l'échantillon « Gestion d'exploitation » si ses données répondent aux exigences fixées. Pour les analyses par branche d'activité, seules les exploitations fournissant la preuve de performance écologique sont prises en compte. Il existe en outre des exigences en matière de comptabilité et de qualité des données. Les exploitations qui ne tiennent pas une comptabilité complète par centre de coûts ou qui ne séparent pas clairement leurs branches d'activité ne peuvent pas participer. Il en résulte que l'échantillon comprend plutôt des exploitations gérées de manière professionnelle. De plus, la branche d'activité concernée doit atteindre une taille minimale (par exemple, plus de 50 ares de surface). Il n'y a toutefois pas de pondération des résultats par branche d'activité. Il ne s'agit donc pas d'un échantillon aléatoire, car la proportion d'exploitations pratiquant la comptabilité par centre de coûts est très faible dans la population et la collecte des données nécessite un effort proportionnellement important.

Les résultats sont présentés selon différentes régions (plaine, collines, montagne), classes de taille (nombre d'UGB dans la production laitière) et classes de rendement (rendement laitier moyen des vaches dans la production laitière), ce qui permet de tenir compte des facteurs spécifiques à chaque site.

Les facteurs spécifiques à l'exploitation sont également pris en compte en comparant, pour différentes délimitations, la moyenne des 25 % des meilleures exploitations en termes de marge brute comparable (VDB) avec la moyenne des 25 % des pires exploitations. La marge brute comparable (VDB) est la valeur résultant des prestations d'une branche d'activité moins les

coûts directement imputables. La VDB indique la contribution d'une branche d'activité à la couverture des coûts structurels de l'exploitation. Cette répartition ne concerne toutefois que les coûts directs.

5 Résultats du calcul des coûts complets issus de l'échantillon « Gestion d'exploitation » (Agroscope, 2025, 2026)

5.1 Principes de base

Les résultats présentés ci-après s'appuient sur l'échantillon « Gestion d'exploitation » issu de l'analyse centrale des données comptables (Agroscope, 2025, 2026). Cet échantillon n'étant pas un échantillon aléatoire, les résultats ne prétendent pas être représentatifs. Néanmoins, lors de la présentation des résultats pour toutes les régions, une pondération a été effectuée afin d'ajuster la répartition entre les régions dans l'échantillon analysé (gestion d'exploitation) à la population suisse, conformément à l'échantillon « Situation des revenus ». L'échantillon « Gestion d'exploitation » ne fait pas non plus la distinction entre les exploitations conventionnelles et celles qui produisent selon les directives biologiques ou qui répondent à certaines exigences de labels. L'échantillon comprend donc un mélange de différents modes de production et les prix à la production correspondent aux prix effectivement versés aux exploitations incluses dans l'échantillon, qui comprennent parfois également des suppléments pour la production biologique et la production conforme aux directives des labels (voir Hoop et al., 2026, p. 8). Le calcul des coûts complets fournit ainsi des informations sur les coûts et les recettes moyens des exploitations d'un secteur d'activité donné, dont les modes de production diffèrent toutefois.

Les résultats présentent les salaires horaires calculés pour l'ensemble de la main-d'œuvre de l'exploitation ; ils ne font donc pas la distinction entre le travail fourni par les membres de la famille et celui fourni par des personnes extérieures à la famille. Le calcul du bénéfice théorique repose toujours sur les coûts d'opportunité de la main-d'œuvre familiale. Il s'agit du salaire de référence des 2e et 3e secteurs (salaire des salariés des 2e et 3e secteurs). Les chiffres correspondants par unité de travail familial annuel figurent dans l'analyse centrale des données comptables (Hoop et al., 2025a, p. 202). En divisant ce salaire de référence par le nombre d'heures annuelles d'une personne pleinement productive (2 800 heures de travail), on obtient les salaires horaires théoriques correspondants pour les zones de plaine, de collines et de montagne. Entre 2016 et 2023, ces salaires horaires ont varié, selon l'année et la zone, entre 24 CHF/h et 29 CHF/h. Ces salaires horaires constituent des valeurs minimales qui doivent au moins être atteintes pour que l'on puisse parler d'un revenu équitable dans l'agriculture. Il faut toutefois garder à l'esprit que ce revenu s'accompagne d'heures de travail plus longues et de risques plus élevés (voir 5.3) que dans la plupart des autres secteurs.

Les terres utilisées pour la production sont toujours indemnisées sur la base d'un taux hypothétique de frais de location dérivé de l'échantillon, que ces terres appartiennent à l'exploitation (et qu'aucun loyer ne soit donc à payer en réalité) ou qu'un loyer effectif soit versé.

Les résultats tiennent compte exclusivement des coûts et des prestations liés à la production agricole. Toutes les dépenses et tous les revenus liés à la maison d'habitation, ainsi que les

éventuels autres gains ou pertes, ne sont pas pris en compte. Ceci, ajouté au fait que l'«échantillon sur la situation des revenus», également établi, présente les salaires calculés par unité de main-d'œuvre familiale (et non pour l'ensemble de la main-d'œuvre), explique pourquoi les valorisations du travail présentées dans les statistiques sur la situation des revenus sont systématiquement supérieures aux salaires présentés ici au niveau des branches d'activité.

Dans le calcul des coûts complets issu de l'échantillon « Gestion d'exploitation », se pose en outre la question de savoir comment sont calculées les heures de travail par hectare, par kilogramme ou par unité de gros bétail. Celles-ci sont calculées comme une moyenne de toutes les exploitations recensées dans les statistiques qui sont, par exemple, actives dans la branche d'activité de l'engraissement des bovins. Ces valeurs moyennes peuvent en principe être calculées de deux manières. L'exemple suivant vise à illustrer ce point.

Supposons qu'il existe 3 exploitations de tailles différentes, toutes actives dans l'engraissement des bovins. Ces exploitations se caractérisent par les indicateurs suivants :

Exploitation	Taille	Heures de travail effectuées	Heures par UGB
Exploitation 1 :	20 UGB	3 000 h	150 h/UGB
Exploitation 2 :	40 UGB	4 000 h	100 h/UGB
Exploitation 3 :	60 UGB	3 000 h	50 h/UFA

Quelle est, dans ce cas, la moyenne des heures travaillées par UTA ? Une première approche consiste à calculer la moyenne des rapports. Dans ce cas, nous prenons la moyenne des heures par UTA et obtenons une moyenne de 100 h/UTA. Une autre approche consiste à calculer le rapport entre les moyennes de la taille des exploitations et des heures de travail effectuées. La moyenne de la taille des exploitations est de 40 UTA. La moyenne des heures de travail effectuées est de 3 333,3 h. En calculant le rapport entre ces moyennes, on obtient une moyenne de 83,3 h/UTA.

Les différences entre les moyennes s'expliquent par les pondérations différentes sur lesquelles reposent les deux méthodes. Lors du calcul de la moyenne des ratios, toutes les exploitations recensées dans les statistiques et pratiquant l'engraissement de bovins sont pondérées de manière égale, quelle que soit leur taille. Dans ce cas, l'exploitation 1 a le même poids que l'exploitation 3 (1/3 chacune), bien que l'exploitation 3 dispose d'un cheptel de bovins beaucoup plus important. Ce calcul donne une moyenne non pondérée. Cette moyenne indique le nombre moyen d'heures de travail par UGB nécessaires dans une exploitation choisie au hasard. Elle constitue un indicateur du niveau moyen d'intensité de main-d'œuvre des exploitations actives dans l'engraissement des bovins.

Si, en revanche, nous calculons la moyenne comme le rapport entre les moyennes du numérateur (heures de travail effectuées) et du dénominateur (UGB), il en résulte une pondération inégale des différentes branches d'activité prises en compte dans le calcul. La pondération s'effectue sur la base du dénominateur, qui correspond dans notre exemple à l'UGB de chaque exploitation. Concrètement, cela signifie que les heures par UGB de l'exploitation 1 sont prises en compte

dans le calcul avec une pondération de 1/6, celles de l'exploitation 2 avec une pondération de 1/3 et celles de l'exploitation 3 avec une pondération de 1/2. Cette moyenne pondérée par le dénominateur¹ se calcule donc comme suit :

$$1/6 * 150 \text{ h/UGB} + 1/3 * 100 \text{ h/UGB} + 1/2 * 50 \text{ h/UGB} = 83,3 \text{ h/UGB}.$$

Cette moyenne est nettement inférieure à la moyenne non pondérée de 100 h/UGB calculée ci-dessus, dans laquelle toutes les exploitations sont pondérées de manière égale. Cette valeur plus faible s'explique par le fait que les grandes exploitations sont davantage pondérées dans le calcul de la moyenne pondérée par le dénominateur, car elles engraisent un plus grand nombre de bovins. La moyenne pondérée indique le nombre moyen d'heures de travail par UGB nécessaire pour une UGB choisie au hasard. Elle constitue un indicateur de l'intensité de main-d'œuvre moyenne requise pour la production d'une UGB dans le secteur de l'engraissement des bovins.

Le choix de la méthode de calcul de la moyenne dépend en fin de compte de la question posée. Dans la présente étude, nous nous intéressons avant tout à la mesure dans laquelle les prix à la production actuellement versés permettent d'assurer un revenu adéquat dans les différentes branches d'activité. Imaginons à nouveau un secteur d'activité tel que l'engraissement des bovins, dans lequel trois grandes exploitations produisent 50 % des UGB et 100 petites exploitations les 50 % restants. Si les trois grandes exploitations sont nettement plus productives que les 100 petites, une moyenne non pondérée donne alors une idée de la situation moyenne en matière de revenus des 103 exploitations. En revanche, si l'on calcule une moyenne pondérée, les trois grandes exploitations dominent et la moyenne n'est pas représentative des cent petites exploitations. Étant donné qu'en Suisse, les petites exploitations prédominent dans de nombreux secteurs d'activité, nous utilisons dans ce travail des moyennes non pondérées afin que ces valeurs ne soient pas dominées par un petit nombre de grandes exploitations productives. Selon les chiffres de l'OFS, environ 45 % de toutes les exploitations agricoles suisses exploitent toujours moins de 20 ha.

Les chiffres suivants reposent donc sur des moyennes non pondérées en termes d'heures de travail par hectare, de kilogrammes ou d'UGB, à l'exception des secteurs d'activité de l'élevage de poulets de chair et de la production d'œufs, pour lesquels aucune moyenne non pondérée n'est disponible. Agroscope a également établi ses premiers calculs de coûts complets à partir des données de 2016 à 2023 en utilisant des moyennes non pondérées (VOKO 2025). Ces chiffres ne sont toutefois pas rendus publics et nous ont été communiqués en avant-première par Agroscope. Les données officiellement publiées par Agroscope (VOKO 2026) contiennent en revanche des moyennes pondérées par le dénominateur. La raison pour laquelle Agroscope a décidé de calculer des moyennes pondérées tient essentiellement au fait que ce calcul correspond

¹ De manière générale, le rapport des moyennes peut s'écrire sous la forme d'une moyenne pondérée des rapports individuels :

$$\frac{\sum x_i}{\sum y_i} = \frac{\sum x_i y_i}{\sum y_i^2}.$$

Cela signifie que :

- La moyenne des rapports pondère chaque rapport x_i/y_i de manière égale.
- Le rapport des moyennes pondère chaque rapport proportionnellement à son dénominateur y_i .

également à la méthodologie appliquée ailleurs pour l'évaluation centrale des données comptables, notamment dans les rapports « Résultats par branche d'activité, échantillon de gestion d'exploitation » et « Statistique des revenus agricoles, échantillon de la situation des revenus » (voir Renner et al., 2018, chapitre 3.6.3).

Les résultats présentés indiquent les valeurs moyennes pour les années 2016 à 2023 (2024 pour les œufs et l'élevage de poulets de chair) pour différentes branches d'activité, d'une part pour la production végétale et d'autre part pour l'élevage. Dans le tableau, nous nous concentrons sur les valeurs moyennes, car il existe des fluctuations considérables d'une année à l'autre et les résultats d'une année donnée sont influencés par la situation spécifique de cette année-là. Outre les valeurs moyennes, l'écart-type est également indiqué afin de montrer dans quelle mesure les valeurs varient d'une année à l'autre. En raison de la courte période considérée, celle-ci ne fournit toutefois pas de valeurs statistiquement significatives et aucun test de stationnarité n'a été effectué. Pour les produits où cela est possible, les prix sont exprimés en francs suisses par kilogramme. Pour les produits d'origine animale, à l'exception du lait, les prix sont indiqués par unité de gros bétail (UGB). Les valeurs moyennes détaillées pour chaque branche d'activité sont présentées à l'annexe 1.

5.2 Salaires horaires effectifs et prix à la production calculés, couvrant l'ensemble des coûts, pour différentes branches d'activité

Le tableau 2 présente les résultats pour les branches d'activité pour lesquelles Agroscope a établi des calculs de coûts complets. Ce tableau indique les salaires horaires effectifs et les prix à la production, ainsi qu'un prix à la production calculé couvrant l'ensemble des coûts pour toutes les branches d'activité. Pour les produits végétaux et le lait, les prix sont indiqués au kilogramme.² Pour les autres branches d'activité de l'élevage, les prix sont indiqués par UGB.³

² Les calculs se rapportent au poids des produits vendus, qui diffère du poids des produits fabriqués.

³ En Suisse, les conversions suivantes s'appliquent :

Bovins de 1 à 2 ans
env. 0,6–0,8 UGB
Truie d'élevage
env. 0,5 UGB
Porc d'engraissement
env. 0,15 UGB
Porcelet
env. 0,05 UGB
Poule pondeuse
env. 0,014 UGB
Poulet de chair
env. 0,007–0,01 UGB

Pour une poule pondeuse, la valeur est généralement de 0,014 UGB (selon le tableau d'UGB utilisé). Le nombre d'œufs par UGB est alors calculé comme suit :

Œufs/UGB = œufs par poule et par an / 0,014

Tableau 2 : Salaires horaires calculés et prix à la production couvrant l'intégralité des coûts pour différentes branches d'activité, sur la base de calculs de coûts complets pour les années 2016 à 2023 (valeurs moyennes pour toutes les zones), sans prise en compte des primes de risque

Secteur d'activité	Salair horaire effectif (Fr./h)	Prix à la production (ct./kg) ou (Fr./UGB)	Prix à la production couvrant l'intégralité des coûts (centimes/kg) ou (fr./UGB)
Production végétale			
Blé panifiable (avec produits phytosanitaires)	22,8	50 centimes/kg	54 centimes/kg
Blé panifiable (utilisation réduite de produits phytosanitaires)	35,3	53 centimes/kg	48 Rp/kg
Céréales fourragères (avec utilisation de produits phytosanitaires)	20,0	39 centimes/kg	44 Rp/kg
Céréales fourragères (utilisation réduite de produits phytosanitaires)	19,4	38 centimes/kg	44 Rp/kg
Maïs grain (avec utilisation de produits phytosanitaires)	48,4	40 centimes/kg	33 Rp/kg
Pommes de terre (avec produits phytosanitaires)	28,4	42 centimes/kg	41 Rp/kg
Betteraves sucrières (traitées avec des produits phytosanitaires)	55,9	6 centimes/kg	4 Rp/kg
Colza (avec produits phytosanitaires)	73,6	86 centimes par kg	50 centimes/kg
Élevage			
Production laitière	8,3	66 centimes par kg	117 centimes par kg
Élevage de vaches allaitantes	4,3	2 677 francs/UGB	5 391 francs/UGB
Engraissement des bovins	7,9	7 976 CHF/UGB	11 044 CHF/UGB
Engraissement des porcs	13,8	6 872 francs/UGB	7 301 francs/UGB
Élevage de porcs	43,2	7 081 francs/UGB	6 209 francs/UGB
Élevage de poulets de chair	41,5	7 642 francs/UGB	7 001 CHF/UGB
Œufs	38,5	7 623 francs/unité	6'880 francs/unité

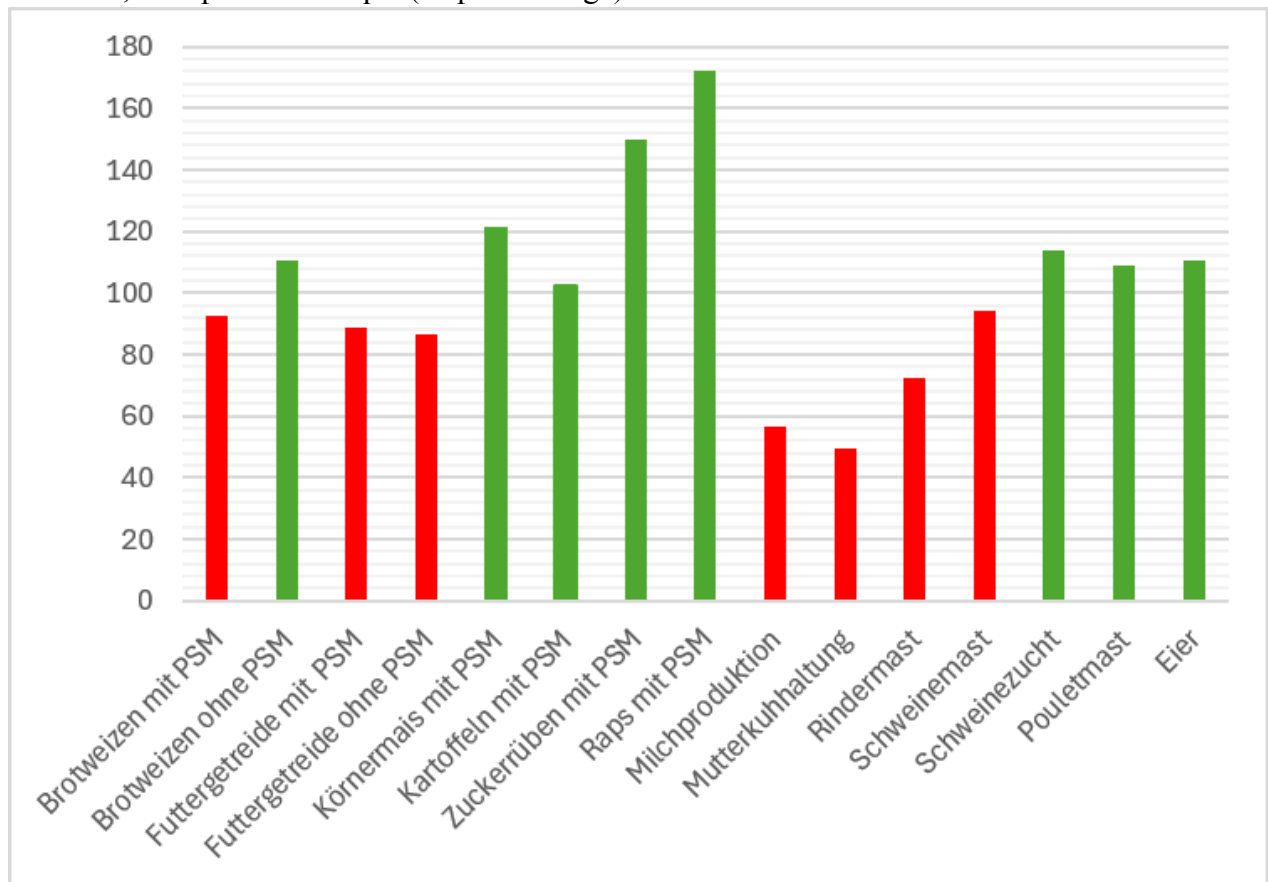
Le salaire horaire effectif est supérieur au salaire équitable

■ Le salaire horaire effectif est inférieur au salaire équitable

Source : Agroscope (2025, 2026), calculs propres

La figure 2 montre en outre le rapport entre les prix à la production effectivement payés et les prix calculés couvrant l'intégralité des coûts, sans tenir compte des primes de risque.

Figure 2 : Rapport entre les prix à la production versés et les prix calculés couvrant l'intégralité des coûts, hors prime de risque (en pourcentage).



Source : Agroscope (2025, 2026), calculs propres

L'analyse des coûts complets présente une image très contrastée selon les secteurs d'activité. De manière générale, la situation est meilleure pour les produits végétaux que pour les produits d'origine animale. Pour la betterave sucrière et le colza, le salaire horaire calculé est nettement supérieur au salaire horaire approprié. Il faut toutefois tenir compte des conditions particulières propres à ces secteurs d'activité. La culture est limitée en raison des exigences liées à la rotation des cultures et à la superficie disponible. Les betteraves sucrières et le colza ne peuvent pas être cultivés année après année sur la même surface, car les sols s'appauvrissent et les maladies et ravageurs se multiplient. De plus, les surfaces supplémentaires nécessaires à la culture de ces plantes ne pourraient être obtenues qu'en réduisant d'autant la culture d'autres plantes (par exemple, les céréales fourragères ou le maïs grain). C'est pourquoi la culture du colza n'a que peu augmenté ces dernières années, tandis que celle de la betterave sucrière a même tendance à reculer. À cela s'ajoute le fait qu'une part importante des heures de travail n'est pas effectuée par les agriculteurs eux-mêmes, mais par des prestataires externes (entreprises de travaux agricoles). Dans le cas de la culture de la betterave sucrière, l'exploitation agricole ne se charge plus que du travail du sol et de la fertilisation. Ainsi, si l'on considère isolément la culture de la betterave sucrière, on obtient un salaire horaire élevé. Or, un agriculteur ne peut pas vivre exclusivement de la culture de la betterave sucrière ou du colza. La culture de ces produits n'est possible qu'en combinaison avec d'autres branches d'activité moins lucratives.

Pour le maïs grain, le blé panifiable avec une utilisation réduite de produits phytosanitaires (principalement Extensio) ainsi que les pommes de terre, le salaire horaire calculé est également supérieur au salaire équitable, mais dans une mesure nettement moindre. En revanche, pour le blé panifiable traité avec des produits phytosanitaires et le blé fourrager, le salaire horaire calculé est inférieur au salaire horaire équitable. La meilleure couverture des coûts pour le blé panifiable sans produits phytosanitaires s'explique par le fait que, dans ce cas, des contributions spéciales sont versées pour la réduction ou la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires, ce qui améliore en conséquence la situation financière des agriculteurs. De même, les paiements directs liés à la culture et à la sécurité d'approvisionnement sont nettement plus élevés (voir les résultats détaillés à l'annexe 1). Dans ce cas, les salaires horaires relativement bas sont souhaités sur le plan politique, car l'objectif est d'inciter les agriculteurs à adopter un mode de production réduisant l'utilisation de produits phytosanitaires. En conséquence, la culture sans produits phytosanitaires a fortement augmenté au cours des 20 dernières années et, aujourd'hui, on cultive environ trois fois plus de blé panifiable avec une utilisation réduite de produits phytosanitaires (Extensio et bio) qu'avec des produits phytosanitaires (chiffres de l'OFAG et d'AgriStat). En ce qui concerne les céréales fourragères, les salaires horaires calculés avec ou sans utilisation réduite de produits phytosanitaires ne diffèrent en revanche guère.

Dans les branches d'activité liées aux produits d'origine animale, les salaires horaires sont généralement plus bas, mais les résultats varient là aussi considérablement. Dans l'élevage porcin, l'engraissement de poulets et la production d'œufs, les salaires horaires calculés sont nettement supérieurs aux salaires horaires équitables. Il faut toutefois tenir compte, pour l'engraissement des poulets et la production d'œufs, du fait que des moyennes pondérées ont été calculées pour ces branches d'activité, de sorte que les exploitations plus grandes et plus efficaces ont une influence plus forte sur les chiffres (voir chapitre 5.1). En revanche, dans la production laitière, l'élevage de vaches allaitantes, l'engraissement des bovins et l'engraissement des porcs, les salaires horaires calculés sont nettement inférieurs. C'est notamment le cas pour la production laitière et l'élevage de vaches allaitantes, où les salaires horaires sont faibles et se situent bien en deçà du niveau approprié. Cela vaut malgré l'introduction en 2023 de contributions de pâturage plus élevées, à hauteur de 350 francs par UGB (au lieu des paiements RAUS normaux de 190 francs par UGB), pour ceux qui satisfont aux exigences plus strictes en matière de pâturage. Il faut toutefois tenir compte du fait que l'élevage de vaches allaitantes est souvent associé à d'autres branches d'activité ou à une activité accessoire hors du secteur agricole. Selon les chiffres de l'association «Mutterkuh Schweiz», cela concerne les exploitations comptant moins de 40 vaches, qui représentent 92 % des exploitations d'élevage de vaches allaitantes. 58 % des exploitations comptent même moins de 20 vaches. Le salaire horaire le plus élevé dans l'élevage de vaches allaitantes est atteint dans les exploitations Natura-Beef situées en zone de montagne, car c'est là que les paiements directs sont les plus élevés et que des suppléments correspondants sont versés sur le prix pour le respect des directives Natura-Beef (Gazzarin et Jan, 2022, p. 27).⁴

⁴ L'étude de Gazzarin et Jan (2022) aboutit à des salaires horaires nettement plus élevés que le calcul des coûts complets d'Agroscope, sur lequel reposent nos calculs. Cela s'explique probablement par le fait que l'étude portait principalement sur des exploitations de grande taille et que les petites exploitations à activité secondaire en étaient largement exclues. On peut en outre supposer que les exploitations ayant participé à l'étude étaient particulièrement soucieuses des coûts et intéressées par les aspects économiques (Gazzarin et Jan, 2022, p. 27).

Le tableau 2 et la figure 2 comparent le prix moyen effectivement obtenu par le producteur par kilogramme (ou par UGB) à un prix calculé qui permettrait d'obtenir un revenu raisonnable, en tenant compte des paiements directs actuellement versés. On constate ainsi, par exemple, pour le blé panifiable (traité avec des produits phytosanitaires), que le prix à la production effectivement obtenu, soit 50 centimes par kilogramme, ne suffit pas à couvrir les coûts totaux calculés. Ce ne serait le cas qu'à partir d'un prix de 54 centimes par kilogramme. C'est pour le lait que l'écart est le plus important. Dans ce secteur, le prix moyen payé était de 66 centimes par kilogramme de lait. Or, ce n'est qu'avec un prix presque deux fois plus élevé, soit 117 centimes, que les coûts complets calculés auraient été effectivement couverts. Et comme le montre le tableau 3, l'écart est encore plus important si l'on considère séparément les producteurs laitiers des zones de montagne. Ces résultats sont confirmés par les chiffres de l'International Farm Comparison Network (voir annexe 2). Ce réseau présente également les chiffres relatifs aux exploitations biologiques des zones de montagne, où la situation en matière de revenus est tout aussi défavorable que pour une exploitation moyenne de ces mêmes zones.

Environ 35 % de toutes les exploitations agricoles sont des producteurs laitiers en activité (Rapport agricole 2025). L'économie laitière est donc le secteur le plus important de l'agriculture suisse. Le tableau 3 présente les salaires horaires calculés et les prix à la production pour différentes régions et catégories de taille d'exploitations. On constate de grandes différences, car la production laitière en Suisse s'effectue de manière très variable selon la région et l'exploitation.

Tableau 3 : Salaires horaires et prix à la production calculés pour la production laitière selon les régions et les classes de taille, sur la base de calculs de coûts complets pour les années 2016 à 2023

Zone et catégorie de taille	Salair horaire calculé horaire effectif (CHF/h)	Prix à la production (Rp./kg)	Prix à la production équitable calculé (centimes/kg)
Moyenne pour toutes les zones et toutes les classes de taille (cf. tableau 2)	8,3	66	117
Zone de plaine			
Toutes les classes de taille	9,0	66	106
Très petites exploitations (15,4 à 26,1 UGB)	5,8	65	130
Exploitations les plus grandes (47,1 – 73,9 UGB)	14,8	67	86
Zone de collines			
Toutes les classes de taille	8,3	66	116
Très petites exploitations (14,2 à 21,8 UGB)	5,4	65	143
Exploitations les plus grandes (36,9 – 61,9 UGB)	12,3	67	96

Zone de montagne			
Toutes les classes de taille	7,5	65	143
Très petites exploitations (10,9 – 16,9 UGB)	6,4	65	190
Exploitations les plus grandes (28,9 – 47,6 UGB)	10,8	67	103

Source : Agroscope (2025), calculs propres

Le tableau 3 montre que, dans toutes les régions, la production laitière génère des revenus plus élevés dans les grandes exploitations que dans les petites. Mais même les plus grandes exploitations des régions de plaine ne parviennent pas à dégager un revenu suffisant, ce qui se traduit par un salaire horaire de seulement 14,8 francs. C'est dans les plus petites exploitations de la zone de collines que l'on observe le salaire horaire le plus bas, à savoir 5,4 francs par heure. De manière générale, on constate que les revenus sont plus élevés dans la zone de plaine que dans la zone de collines, et que ce sont les zones de montagne qui enregistrent les revenus les plus faibles. Les paiements directs plus élevés versés dans les zones de collines et de montagne ne suffisent pas à compenser les revenus inférieurs à ceux de la zone de plaine.

5.3 Fluctuations des revenus et prix équitables

Les chiffres présentés jusqu'à présent renseignent sur le niveau moyen des salaires calculés. Cependant, pour les producteurs, ce n'est pas seulement le montant moyen du revenu qui importe, mais aussi les fluctuations de ce revenu au fil du temps. Les différentes branches d'activité comportent des risques de revenu variés, qui peuvent parfois présenter de fortes disparités. D'un point de vue économique, cela devrait également se traduire sur le marché par des primes de risque différentes, qui doivent également être prises en compte dans le calcul de prix équitables. Les données dont nous disposons ici ne sont toutefois pas suffisantes pour calculer une prime de risque adéquate. Néanmoins, en tenant compte des fluctuations de revenus, il est possible de tirer des conclusions permettant de déterminer quels prix peuvent être considérés comme « équitables ».

Les fluctuations de revenus peuvent être calculées à l'aide du coefficient de variation, qui s'obtient en divisant l'écart-type par la moyenne. Le coefficient de variation peut donc être interprété comme l'écart « moyen » en pourcentage de la moyenne (voir par exemple OCDE, 2011, p. 56). Le tableau 4 présente un aperçu des écarts-types et des coefficients de variation pour les différentes branches d'activité.

Tableau 4 : Écarts-types et coefficients de variation calculés pour différents secteurs d'activité sur la base de calculs de coûts complets pour les années 2016 à 2023 (valeurs moyennes pour toutes les zones)

Secteur d'activité	salaire horaire effectif (CHF/h)	Écart-type du salaire CHF/h)	Coefficient de variation du revenu du travail
Culture végétale			
Blé panifiable (avec produits phytosanitaires)	22,8	8,2	0,36
Blé panifiable (utilisation réduite de produits phytosanitaires)	35,3	9,2	0,26
Céréales fourragères (avec utilisation de produits phytosanitaires)	20,0	6,7	0,34
Céréales fourragères (utilisation réduite de produits phytosanitaires)	19,4	6,5	0,34
Maïs grain (avec utilisation de produits phytosanitaires)	48,4	10,3	0,21
Pommes de terre (avec produits phytosanitaires)	28,4	6,3	0,22
Betteraves sucrières (avec produits phytosanitaires)	55,9	6,6	0,12
Colza (avec produits phytosanitaires)	73,6	21,1	0,29
Élevage			
Production laitière	8,3	1,1	0,13
Élevage de vaches allaitantes	4,3	1,3	0,30
Engraissement des bovins	7,9	2,4	0,30
Élevage porcin	13,8	4,7	0,34
Élevage de porcs	43,2	28,3	0,66
Élevage de poulets de chair	41,5	3,8	0,09
Œufs	38,5	2,7	0,07

■ Le coefficient de variation est inférieur à 0,2

■ Le coefficient de variation est supérieur à 0,2

Source : Agroscope (2025, 2026), calculs propres.

Une analyse de l'écart-type et des coefficients de variation sur la période 2016-2023 conduit à des résultats très variables selon le secteur d'activité. On observe de fortes fluctuations (coefficient de variation supérieur à 0,2) pour tous les produits végétaux, à l'exception des betteraves sucrières. Étant donné que les salaires horaires pour le maïs grain et le colza dépassent de plus de 20 % le salaire équitable, on peut supposer que les prix payés couvrent également le risque. Ce n'est en revanche pas le cas pour les céréales. Les fortes fluctuations de revenus, tant pour les céréales panifiables que pour les céréales fourragères, ne sont pas compensées par les prix payés aux producteurs. Les pommes de terre constituent un cas limite, car le salaire calculé

est légèrement supérieur au salaire équitable, mais les revenus fluctuent également de manière relativement importante.

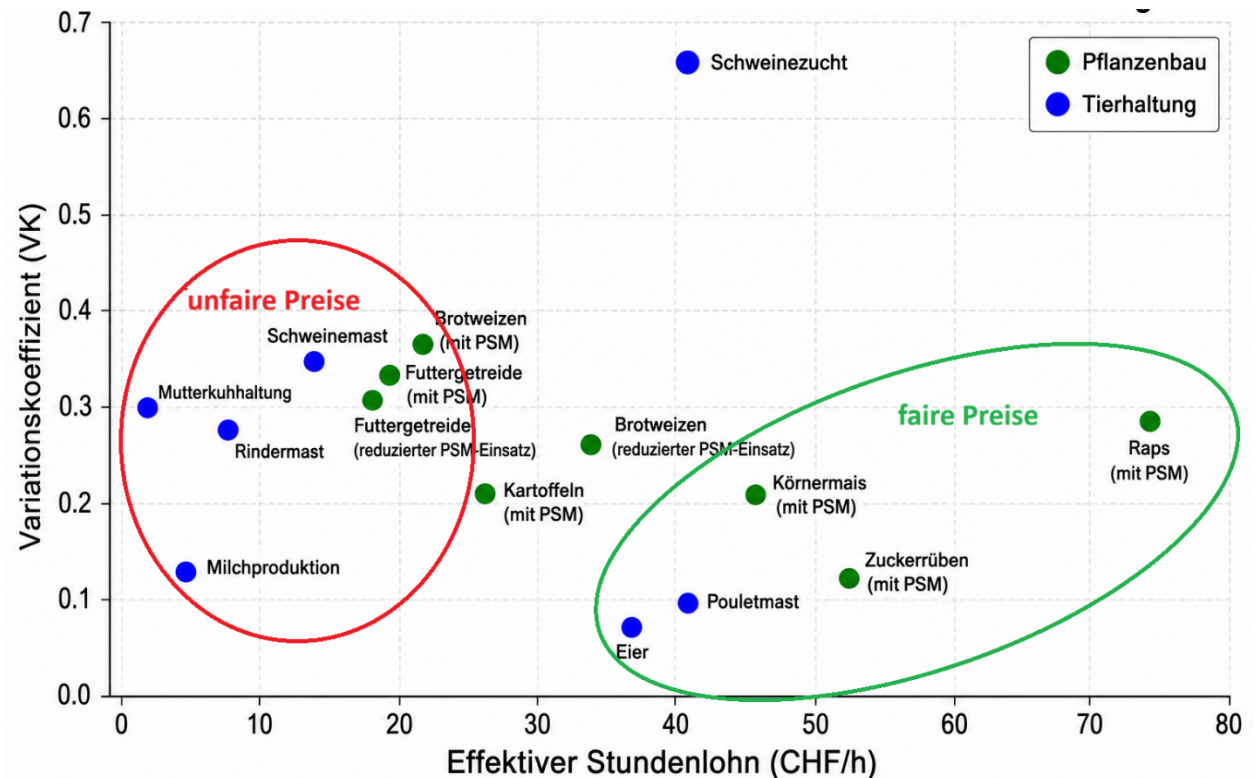
En ce qui concerne les produits d'origine animale, on observe des différences marquées. Les branches d'activité que sont la production laitière, l'élevage de poulets de chair et la production d'œufs se caractérisent par des fluctuations de revenus relativement faibles. Toutefois, pour le lait, il faut tenir compte du fait que les prix versés varient en fonction de la transformation et que certaines fluctuations ne sont pas perceptibles dans une analyse agrégée. Les autres produits d'origine animale se caractérisent en revanche par de fortes fluctuations des revenus. L'élevage porcin, en particulier, connaît des fluctuations extrêmes des revenus (coefficient de variation de 0,66), principalement dues à la forte volatilité des prix à la production (voir tableau en annexe 3). Cependant, comme l'élevage porcin génère en moyenne des salaires nettement supérieurs au salaire équitable, nous pouvons partir du principe que le risque est, dans ce cas, couvert par des primes de risque correspondantes.

Dans certaines branches d'activité (notamment les céréales), les fluctuations des coûts sont nettement plus importantes que celles des rendements (voir annexe 3). Cela s'explique toutefois principalement par les fortes fluctuations des frais généraux (coûts de main-d'œuvre calculés, coûts de machines calculés), dont la répartition est entachée d'incertitudes considérables. C'est pourquoi ces résultats doivent être interprétés avec prudence

La figure 3 met en relation les salaires horaires calculés dans les différentes branches d'activité avec les coefficients de variation. Il en ressort que les prix d'un groupe de produits (colza, maïs grain, betteraves sucrières, engraissement de poulets et œufs) peuvent être considérés comme équitables. En revanche, pour un autre groupe de produits (blé panifiable traité avec des produits phytosanitaires, blé fourrager, lait, élevage de vaches allaitantes, engraissement de bovins, engraissement de porcs), on ne peut pas parler de prix équitables. Certains autres produits (pommes de terre, blé panifiable avec utilisation réduite de produits phytosanitaires, élevage de vaches allaitantes) doivent être classés comme des cas limites, pour lesquels le prix ne peut être clairement qualifié d'équitable ou d'inéquitable.⁵

⁵ Si l'on utilise la moyenne pondérée par le dénominateur, sur laquelle reposent les chiffres de la VOKO26 (Agroscope, 2026), on obtient généralement de meilleurs revenus moyens dans les différentes branches d'activité, car les grandes exploitations influencent davantage le résultat. Néanmoins, les conclusions tirées dans cette étude concernant les prix équitables dans les différentes branches d'activité ne changeraient que très peu. D'autres conclusions ne s'appliqueraient qu'au blé sans produits phytosanitaires (prix n'étant plus clairement inéquitables), à l'engraissement porcin (prix n'étant plus clairement inéquitables) et à l'élevage porcin (prix semblant équitables). Pour les autres branches d'activité, les conclusions sont les mêmes que celles présentées dans le tableau 3.

Figure 3 : Salaire horaire effectif et coefficient de variation par branche d'activité.



Source : Agroscope (2025, 2026), calculs propres.

6 Raisons des différences entre les différents secteurs d'activité

6.1 Proportion d'exploitations situées en zone de montagne

L'agriculture en zone de montagne est moins rentable économiquement qu'en zone de collines ou de plaine, car les conditions de production y sont nettement plus difficiles. Cela se traduit par les caractéristiques suivantes :

- Les pentes raides compliquent l'utilisation des machines et augmentent la charge de travail.
- Une période de végétation courte en raison de l'altitude et du climat plus frais.
- Des rendements plus faibles, car les plantes poussent plus lentement et les cultures arables sont plus limitées.
- Moins de terres arables : on ne peut exploiter principalement que des prairies et des pâturages.
- Des coûts de production plus élevés pour la main-d'œuvre, les machines, le transport et les bâtiments.
- Accès plus difficile en raison de l'éloignement et des trajets de transport plus longs.

Ces différences devraient certes être compensées par des paiements directs adaptés, mais ceux-ci ne sont pas suffisants à cet effet, comme le montrent nos résultats (voir 6.2). Les branches d'activité permettant d'obtenir des prix équitables se situent donc principalement dans les vallées et, en partie, dans les zones de collines. Les branches d'activité liées à l'élevage de ruminants

sont particulièrement bien représentées dans les zones de montagne. Dans la production laitière et l'élevage de vaches allaitantes, la part des exploitations situées en zone de montagne atteint près de 50 %, tandis que dans l'engraissement bovin, ces exploitations représentent entre 25 et 30 % (chiffres d'Agroscope). Étant donné qu'une grande partie des agriculteurs suisses exerce son activité dans ces secteurs, les exploitations agricoles des régions de montagne représentent encore, selon les chiffres les plus récents, environ 40 % de l'ensemble des exploitations agricoles suisses.

C'est précisément l'agriculture de montagne qui, pour des raisons écologiques, joue un rôle central dans l'approvisionnement alimentaire de la Suisse. Elle permet de transformer l'herbe, après son passage dans les quatre estomacs des ruminants, en produits laitiers et carnés destinés à la consommation humaine. Cependant, cette production laitière et carnée, écologiquement souhaitable et basée sur les prairies, ne permet pas à la plupart des exploitations de dégager un revenu suffisant. Dans les zones de montagne, les prix payés aux producteurs ne peuvent généralement pas être qualifiés d'« équitables ».

6.2 Paiements directs

Les branches d'activité analysées se caractérisent par des paiements directs très hétérogènes. Pour les produits végétaux, ceux-ci se composent principalement d'une contribution de base, de contributions pour les terres arables et, dans certains cas, de contributions pour des cultures spécifiques. La contribution de base sert à maintenir la capacité de production de manière générale. Elle est identique dans toutes les zones et pour presque toutes les surfaces, et s'élève actuellement à 600 francs par hectare. La contribution pour les terres arables et les cultures pérennes est également identique dans toutes les zones (400 francs par hectare) et est versée dans toutes les branches d'activité examinées dans le cadre de ce travail dans le domaine de la production végétale. Les contributions par culture sont particulièrement importantes pour la betterave sucrière et le colza. Pour le blé, des montants supplémentaires liés à la renonciation ou à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires entrent en ligne de compte.

En ce qui concerne les produits d'origine animale, il convient de distinguer l'élevage bovin des autres animaux (porcs, poulets, poules pondeuses). Pour les bovins, des contributions de base et des contributions pour les terres arables sont également versées. À cela s'ajoutent les paiements au titre des programmes BTS (systèmes de stabulation respectueux des animaux) et RAUS (sorties régulières en plein air), ainsi que les contributions pour la production de viande et de lait basée sur les prairies (GMF). Les exploitations d'élevage de vaches allaitantes comptent parmi les filières de production bénéficiant des paiements directs les plus élevés, car elles exploitent de vastes prairies et recourent souvent à plusieurs programmes de bien-être animal.

Pour les porcs, les poulets et les poules pondeuses, le montant de base est généralement exclu, car il se rapporte à la surface agricole utile. Il reste principalement les paiements liés aux programmes RAUS, de bien-être animal et de pâturage, qui ne représentent toutefois globalement qu'une faible part des recettes totales. Le tableau 5 donne un aperçu de la part des paiements directs dans les recettes totales que les producteurs ont perçues en moyenne par an au cours de la période 2016-2023.

Tableau 5 : Part de l'ensemble des paiements directs (directs et attribués) dans les recettes totales (en pourcentage)

Culture végétale	
Blé panifiable (avec produits phytosanitaires)	35
Blé panifiable (utilisation réduite de produits phytosanitaires)	44
Céréales fourragères (traitées avec des produits phytosanitaires)	38
Céréales fourragères (utilisation réduite de produits phytosanitaires)	46
Maïs grain (avec produits phytosanitaires)	30
Pommes de terre (avec utilisation de produits phytosanitaires)	10
Betteraves sucrières (avec produits phytosanitaires)	43
Colza (avec produits phytosanitaires)	43
Élevage	
Production laitière	29
Élevage de vaches allaitantes	48
Engraissement des bovins	25
Élevage porcin d'engraissement	3
Élevage porcin	3
Élevage de poulets	3
Œufs	6

Source : Agroscope (2025, 2026), calculs propres.

Le tableau 5 montre que, dans les branches d'activité liées aux produits végétaux, à l'exception des pommes de terre, les paiements directs représentent une part considérable des revenus. Cette part varie entre 30 % (maïs grain) et 46 % (céréales fourragères avec utilisation réduite de produits phytosanitaires). Malgré cette part élevée des paiements directs dans les revenus, les prix à la production ne sont suffisants pour garantir un revenu adéquat que pour la betterave sucrière, le colza et le maïs grain, car les prix à la production des autres produits sont trop bas.

Dans les branches d'activité liées à l'élevage bovin également, aucun revenu adéquat n'est atteint malgré la part élevée des paiements directs dans les recettes. Le cas de l'élevage de vaches allaitantes est particulièrement flagrant : les paiements directs y représentent près de la moitié des revenus, mais c'est dans cette branche que le revenu est le plus faible de toutes. À l'inverse, l'élevage de poulets de chair et les élevages de poules pondeuses permettent d'atteindre des revenus adéquats presque sans recourir aux paiements directs. Alors que les paiements directs élevés pour la betterave sucrière et le colza contribuent à ce que les prix dans

ces secteurs d'activité assurent des revenus adéquats, ce n'est pas le cas pour le blé fourrager, les céréales panifiables traitées avec des produits phytosanitaires, ni pour les secteurs d'activité liés à l'élevage bovin.

6.3 Protection douanière

La protection douanière a également une influence considérable sur les prix et, par conséquent, sur les revenus dans l'agriculture. La protection douanière suisse repose, selon le produit, sur :

1. des contingents tarifaires : une certaine quantité d'importations peut être importée à un taux de droit de douane réduit (KZA). Les importations supplémentaires sont soumises à des droits de douane hors contingent (AKZA) très élevés, qui jouent un rôle essentiel dans la protection aux frontières et ont un effet prohibitif pour de nombreux produits.
2. Des droits de douane simples ou variables : ceux-ci s'appliquent notamment aux céréales, aux oléagineux et au sucre, pour lesquels il n'existe pas de contingents.

Dans l'ensemble, la Suisse dispose d'un système très complexe de droits de douane variés et de contingents pour différentes variantes de produits transformés, qui diffèrent eux-mêmes considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, par rapport à l'UE, les droits de douane sont nettement plus bas pour de nombreux produits que pour le reste du monde, mais les pays en développement peuvent eux aussi, dans certains cas, exporter vers la Suisse à des droits de douane très bas, voire en franchise de droits. Pour les produits soumis à des contingents tarifaires, il faut en outre distinguer le taux de droit applicable à l'intérieur du contingent (KZA) de celui applicable en dehors du contingent (AKZA), ce qui complique encore davantage la précision des informations relatives aux droits de douane. Les droits de douane hors contingent (AKZA) sont souvent si élevés qu'il n'y a pratiquement aucune importation hors contingent pendant les périodes considérées (droits de douane prohibitifs). Une analyse beaucoup plus détaillée de la protection douanière actuelle pour la plupart des produits analysés ici figure dans Binswanger et al. (2025).

Le tableau 6 donne un aperçu du niveau approximatif de la protection douanière pour les secteurs d'activité analysés dans le présent travail. L'« équivalent ad valorem » (AVE) constitue un indicateur de comparaison important. Ce chiffre, utilisé par l'OCDE, exprime l'effet protecteur en pourcentage des recettes brutes ou du soutien des prix par rapport aux prix du marché mondial. Il s'agit donc d'un indicateur permettant de mesurer dans quelle mesure les prix intérieurs, grâce à la protection douanière, sont supérieurs aux prix auxquels les produits agricoles pourraient être importés en franchise de droits. Cette différence de prix n'est toutefois pas exclusivement due à la protection douanière pour tous les produits, mais résulte également d'autres paiements spécifiques aux produits, comme c'est le cas pour le lait (prime au lait commercialisé, prime à la transformation en fromage, prime pour le lait non ensilé). En raison de la grande diversité des droits de douane et des variantes de produits, ces chiffres doivent être interprétés avec prudence et ne constituent que des valeurs indicatives approximatives.

Tableau 6 : Protection douanière selon les branches d'activité

Secteur d'activité	AVE (%)	Contingent	Taux de droit à l'importation
Blé	20 – 40 %	Oui	AKZA : 40 CHF/100 kg (non prohibitif)
Céréales fourragères	5 à 20 %	Non	5 à 15 CHF/100 kg
Maïs grain	5 à 20 %	Non	5 à 15 CHF/100 kg
Pommes de terre	50 à 200 %	Oui	AKZA : 64 CHF/100 kg (prix prohibitif)
Colza	30 à 50 %	Non	100 à 140 CHF/100 kg (huile de colza à usage alimentaire)
Betteraves sucrières/sucre	20 à 40 %	Non	Protection douanière minimale de 7 CHF/100 kg. La protection douanière peut être ajustée en fonction de l'évolution des prix du sucre. Pas de droits de douane sur les produits transformés (solution «double zéro»)
Lait	30 – 150 %	Partiellement	Variable selon les produits. Pour le fromage, libre-échange avec l'UE.
Viande bovine	25 – 50 %	Oui	AKZA prohibitif
Viande de porc	25 – 50 %	Oui	AKZA prohibitif
Viande de poulet	60 à 90 %	Oui	AKZA prohibitif
Œufs	40 à 70 %	Oui	AKZA prohibitif

Source : OCDE, Suivi et évaluation des politiques agricoles 2025 (Transferts spécifiques aux produits de base 2022–2024), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Tarif douanier suisse et ordonnances sur les contingents tarifaires. Les chiffres se rapportent aux années 2022 à 2024.

Nous pouvons résumer les chiffres relatifs à la protection douanière comme suit :

- Le poulet et les œufs bénéficient d'une forte protection douanière. Les prix intérieurs sont nettement supérieurs à ceux de l'UE grâce à des contingents tarifaires adaptés
- La viande de porc et la viande de bœuf sont également fortement protégées et bénéficient de contingents tarifaires.
- Le lait est soutenu moins par la protection douanière que par des paiements spécifiques aux produits et des paiements directs. En raison du libre-échange du fromage avec l'UE, environ la moitié de la production laitière suisse transformée en fromage n'est de facto soumise à aucune protection douanière.
- Parmi les produits végétaux, ce sont les pommes de terre qui bénéficient de la protection douanière la plus forte ; grâce à des contingents, elles sont largement à l'abri des fluctuations de prix sur le marché mondial.
- Le colza est protégé par des droits de douane spécifiques élevés, dans la mesure où il est utilisé comme huile alimentaire. Le tourteau de colza peut en revanche être importé en franchise de droits.
- Les betteraves sucrières bénéficient d'une protection douanière spécifique pour le sucre et sont ainsi partiellement à l'abri des fluctuations des prix sur le marché mondial (à l'exception des pays en développement). Pour les produits transformés, il n'y a pas de protection douanière en raison de la solution « double zéro » conclue avec l'UE.
- Les céréales panifiables sont protégées par un contingent tarifaire, mais les importations de produits transformés s'intensifient, ce qui exerce une pression à la baisse sur les prix. De plus, l'AKZA applicable aux céréales panifiables n'est pas suffisamment élevé pour

avoir un effet prohibitif ; c'est pourquoi, contrairement à d'autres produits, les céréales panifiables sont importées en quantités considérables même en dehors du contingent.

- Les céréales fourragères et le maïs grain ne font l'objet d'aucun contingent et bénéficient d'une faible protection douanière, afin que le secteur de l'élevage suisse ait accès à des aliments pour animaux compétitifs.

6.4 Organisation du marché

L'organisation du marché présente des différences considérables selon les secteurs d'activité. Alors que pour certains produits, les contrats d'achat régissant les quantités et les prix sont courants, ce n'est pas le cas pour d'autres. On constate que les produits bénéficiant de prix équitables se distinguent, dans la plupart des cas, par le fait que des contrats d'achat à prix garantis y sont courants. Ces contrats assurent des fluctuations plutôt faibles des revenus (faibles coefficients de variation) et soutiennent les prix à long terme. Nous allons brièvement montrer ci-après comment cela fonctionne pour certains produits.

Pour les produits suivants, le prix est souvent fixé avant la production ou avant la livraison, ou bien la formation des prix obéit à des dispositions contractuelles claires :

- Betteraves sucrières : la culture s'effectue sur la base de quotas ou de contrats de culture et de livraison conclus avec la Société suisse du sucre SA. La quantité et la qualité sont réglementées. Les contrats sont généralement conclus avant les semis et prévoient un engagement d'achat garanti des betteraves pendant toute la durée du contrat, ainsi que la fixation du prix de base pour la récolte.
- Pommes de terre : la culture sous contrat est très répandue (association professionnelle Swisspatat). Pour les pommes de terre de consommation, l'association professionnelle négocie ce qu'on appelle une fourchette de prix moyenne
Pour les pommes de terre destinées à la transformation ou à la valorisation (par exemple, les pommes de terre pour chips ou frites), les contrats prévoient généralement, depuis peu, des prix fixes convenus ou un barème de prix correspondant.
- Élevage de poulets : l'engraissement s'effectue généralement dans le cadre d'une production sous contrat avec des intégrateurs ou des entreprises avicoles (voir Aviforum). La rémunération par animal ou par cycle d'engraissement est régie par contrat et il existe une garantie d'achat pour les animaux.⁶
- Œufs : la production d'œufs s'effectue également souvent sur une base contractuelle avec des centres de conditionnement ou des distributeurs (voir GalloSuisse). Les accords d'achat et de prix avec les distributeurs sont courants, même s'ils ne font pas toujours partie intégrante des contrats.
- Lait : dans le secteur laitier également, les relations de livraison entre les producteurs et les premiers acheteurs de lait/laiteries sont régies par contrat (voir BO Milch). Le lait constitue toutefois un cas particulier : la livraison s'effectue dans le cadre d'un contrat, mais le prix de rachat est ajusté en continu et n'est pas fixé à l'avance pour l'ensemble de la période de production. C'est pourquoi, malgré l'existence de contrats d'achat, une incertitude quant aux prix persiste dans le secteur laitier.

⁶ <https://www.atv-saint-aubin.ch/de/wertschoepfungskette-poulet> ?

Pour le blé panifiable, les céréales fourragères, le maïs grain, le colza, l'élevage de vaches allaitantes, l'engraissement des bovins, l'engraissement des porcs et l'élevage porcin, il existe également, dans certains cas, des accords de commercialisation, des programmes ou des contrats préliminaires prévoyant des accords de prix, des primes à la surface ou des primes pour le respect de certaines directives de labellisation (IP-Suisse), qui ne sont toutefois pas toujours garantis. Les prix s'alignent toutefois généralement sur les prix du marché, les prix indicatifs ou les prix du jour au moment de la vente. Dans l'ensemble, on ne peut pas partir du principe que les prix de ces produits sont fixés à l'avance.

Étant donné que les données de l'échantillon sur la gestion des exploitations ne font pas la distinction entre les exploitations conventionnelles et les exploitations labellisées (par exemple IP-Suisse), l'organisation du marché peut varier considérablement pour ces exploitations. Dans le cadre de la production sous label, des suppléments garantis sont souvent versés, ce qui atténue les fluctuations de revenus. Cependant, comme la demande pour ces produits n'est pas toujours suffisante, il existe parfois des listes d'attente pour la conversion à la production sous label, faute de quoi il existe un risque de baisse des prix. De cette manière, la situation s'améliore pour les exploitations sous label, relativement peu nombreuses, tandis que les autres producteurs restent exposés à un risque élevé.

6.5 Évaluation globale

Le tableau 7 résume les résultats pour les différentes branches d'activité.

Tableau 7 : Paiements directs, protection douanière et organisation du marché pour les différents secteurs d'activité

Secteur d'activité	Part des exploitations situées en zone de montagne	Paiements directs	Protection douanière	Contrats d'achat à prix fixes
Blé panifiable (avec produits phytosanitaires)	faible	élevé	efficace seulement en partie	rare
Blé panifiable (utilisation réduite de produits phytosanitaires)	faible	élevé	efficace seulement en partie	rare
Céréales fourragères (avec utilisation de produits phytosanitaires)	faible	élevé	faible	rare
Céréales fourragères (utilisation réduite de produits phytosanitaires)	faible	élevé	faible	rare
Maïs grain (traité avec des produits phytosanitaires)	faible	élevé	faible	rare
Pommes de terre (avec produits phytosanitaires)	faible	faible	élevé	fréquent

Betteraves sucrières (avec des produits phytosanitaires)	faible	élevé	efficace seulement en partie	fréquent
Colza (avec des produits phytosanitaires)	faible	élevé	efficace seulement en partie	rare

Élevage

Production laitière	élevé	élevé	efficace seulement en partie	rare
Élevage de vaches allaitantes	élevé	élevé	pas d'importations	rare
Engraissement des bovins	élevé	élevé	élevé	rare
Élevage porcin	faible	faible	élevé	rare
Élevage de porcs	faible	faible	pas d'importations	rare
Élevage de poulets de chair	faible	faible	élevé	fréquent
Œufs	faible	faible	élevé	fréquent

La part des exploitations situées en zone de montagne est considérée comme élevée lorsqu'elle est supérieure à 25 %. Les paiements directs ont été classés comme faibles lorsque leur part dans le revenu est inférieure à 20 %. En ce qui concerne la protection douanière et les contrats d'achat, la classification a été établie sur la base d'une analyse globale.

Le tableau 7 montre que les branches d'activité générant des revenus adéquats se caractérisent généralement par le fait que la production n'a pratiquement pas lieu en zone de montagne et qu'une protection douanière efficace est en place. Pour les autres facteurs, le tableau est moins homogène. Pour la betterave sucrière et le colza, les paiements directs élevés contribuent également au résultat positif ; quant aux pommes de terre et à la betterave sucrière, les contrats d'achat à prix fixes, fréquents dans ces secteurs, ont un effet positif. La culture du maïs grain, qui connaît également un succès économique, constitue une exception : bien que les paiements directs y soient élevés, la protection douanière y est faible et les prix ne sont pas fixés à l'avance. Dans toutes les autres branches d'activité, à l'exception des pommes de terre, la faiblesse de la protection douanière et l'absence de contrats d'achat à prix fixes conduisent à des prix à la production trop bas pour permettre un revenu adéquat,

Pour les produits d'origine animale, la situation est quelque peu différente. Les paiements directs élevés versés dans le secteur de l'élevage bovin (élevage de vaches laitières, engraissement des bovins, élevage de vaches allaitantes) ne parviennent pas à compenser les prix à la production trop bas. Cela s'explique également par le fait que, dans ces branches d'activité, les contrats d'achat à prix fixe sont rarement possibles et que les prix sont donc dictés par les conditions du marché en vigueur. Il en va de même pour l'élevage et l'engraissement des porcs, où, contrairement à l'élevage bovin, il n'y a pratiquement pas de paiements directs. C'est pourquoi ces branches d'activité ne génèrent pas non plus de revenus adéquats. Ce n'est le cas que pour l'engraissement des poulets et l'élevage de poules pondeuses, où la combinaison d'une

protection douanière élevée et de contrats d'achat fréquents à prix fixes permet d'obtenir des revenus adéquats, sans qu'il y ait dans ce cas de paiements directs significatifs.

7 Interprétation des résultats et conclusions

La présente étude montre clairement que les agriculteurs ne perçoivent pas de revenus adéquats dans un certain nombre de branches d'activité importantes, et en particulier dans la production laitière, comme le prescrit l'article 5 de la loi sur l'agriculture (LAgr) suisse. Pour cette raison, les prix à la production versés aux agriculteurs pour les produits concernés ne peuvent être qualifiés d'équitables. Les résultats s'appuient sur des calculs de coûts complets par secteur d'activité réalisés par Agroscope (2025, 2026), disponibles pour les années 2016 à 2023 et 2024 respectivement, et qui incluent également les paiements directs versés à l'agriculture. L'étude fournit ainsi des informations sur l'évolution à long terme de la situation des revenus dans différentes branches d'activité, sans permettre de tirer des conclusions directes sur les revenus et les coûts d'une année donnée. Elle compare les prix à la production effectivement versés aux prix calculés couvrant les coûts. De plus, elle tient compte des fluctuations de revenus auxquelles l'agriculture est confrontée d'année en année dans de nombreux secteurs d'activité. Le risque lié aux revenus doit également être pris en considération pour déterminer si un prix peut être considéré comme équitable.

Le tableau 8 présente un aperçu récapitulatif des branches d'activité pour lesquelles les prix peuvent être qualifiés d'« équitables » ou d'« inéquitables » (voir figure 3). Pour certaines branches d'activité, les résultats ne sont pas univoques ; on renonce donc à toute classification.⁷

Tableau 8 : Classification des prix dans les secteurs d'activité étudiés

Prix équitables	Prix inéquitables	Résultats non univoques
Maïs grain Betteraves sucrières Colza Élevage de poulets de chair Œufs	Blé panifiable avec produits phytosanitaires Blé fourrager Production laitière Élevage de vaches allaitantes Engraissement des bovins Engraissement des porcs	Blé panifiable sans produits phytosanitaires Pommes de terre Élevage porcin

La situation s'avère particulièrement difficile dans les secteurs de la « production laitière », de l'« élevage de vaches allaitantes » et de l'« engraissement des bovins », qui jouent un rôle important dans l'agriculture suisse, notamment dans les régions de montagne, et constituent le fondement d'une agriculture écologique basée sur les prairies. Dans ces secteurs d'activité, les prix auraient dû être, en moyenne, supérieurs d'au moins 77 % (lait), 101 % (élevage de vaches allaitantes) ou

⁷ Les chiffres ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure la production biologique, la production sous label, la commercialisation directe, etc. conduiraient à de meilleurs résultats si elles étaient examinées séparément. Toutefois, en ce qui concerne le lait biologique, d'autres études indiquent que ce n'est pas le cas (voir annexe 2).

39 % (engraissement des bovins) entre 2016 et 2023 pour permettre de dégager un revenu adéquat. Le résultat peut toutefois varier considérablement d'une année à l'autre, et il y a également des années où les prix, notamment dans l'engraissement des bovins, ont permis d'obtenir des revenus adéquats. Il faut toutefois tenir compte du fait que l'élevage de vaches allaitantes, en particulier, est le plus souvent associé à d'autres branches d'activité ou exercé à titre accessoire. Cette branche d'activité revêt donc, pour de nombreuses exploitations, le caractère d'un revenu complémentaire, ce qui explique que des salaires horaires peu élevés soient acceptés.

En résumé, les résultats montrent que les différences entre les branches d'activité s'expliquent principalement par les conditions de production, le montant des paiements directs, la protection douanière et l'organisation du marché. Les branches d'activité confrontées à des conditions de production difficiles, notamment en zone de montagne et dans l'élevage bovin, ne génèrent souvent pas de revenus adéquats malgré des paiements directs élevés. En revanche, d'autres produits bénéficient d'une forte protection douanière ou de prix garantis par contrat. Dans l'ensemble, il apparaît clairement que ce n'est pas seulement le montant des paiements directs, mais l'interaction de différentes conditions-cadres économiques et politiques qui est déterminante pour la rentabilité d'un secteur d'activité.

De nombreuses branches d'activité, pour lesquelles les prix semblent équitables, ne peuvent toutefois être exploitées avec succès qu'en combinaison avec d'autres branches. Ainsi, le colza et la betterave sucrière génèrent des salaires horaires relativement élevés, mais un agriculteur ne peut pas vivre exclusivement de la culture de la betterave sucrière. Dans la pratique, la culture de la betterave sucrière et celle du colza sont généralement associées à des activités de transformation (élevage) ainsi qu'à la culture des terres (céréales). La récolte est principalement effectuée par des entreprises de travaux agricoles spécialisées, ce qui se traduit par une productivité du travail élevée dans ces branches d'activité. Ces branches d'activité semblent donc économiquement attractives au regard des heures de travail consacrées. Mais dans de nombreux cas, les surfaces cultivées ne peuvent guère être étendues davantage et les conditions de production ne permettent pas non plus une culture intensive de la betterave sucrière, car celle-ci joue un rôle important dans la rotation des cultures. Du point de vue de la politique agricole globale, il n'est ni possible ni souhaitable que les exploitations agricoles se tournent davantage vers des branches d'activité générant des revenus élevés.

Dans l'ensemble, ces résultats ne sont pas surprenants compte tenu des conditions de marché actuelles. Lorsque les marchés sont caractérisés par un pouvoir de marché du côté de la demande, le marché génère des prix inéquitables du point de vue des producteurs (Binswanger, 2020). Cela vaut tout particulièrement pour les produits bio et labellisés, car ceux-ci sont principalement commercialisés par les grands distributeurs. Ces conditions défavorables aux producteurs peuvent être atténuées par une agriculture contractuelle, dans laquelle le producteur conclut au préalable un contrat d'achat avec un centre de collecte ou une coopérative, qui, dans l'idéal, fixe également un prix garanti, comme c'est souvent le cas pour les betteraves sucrières, l'engraissement de poulets ou les pommes de terre. Plus la formation des prix s'effectue indirectement par rapport au marché, mieux les agriculteurs sont lotis. Ainsi, dans la filière de l'« engraissement de poulets », les agriculteurs se retrouvent de facto dans le rôle de salariés des

détaillants et perçoivent un revenu fixe pour certaines prestations. Ils s'en sortent donc mieux que les agriculteurs d'autres filières, où les conditions du marché influencent à court terme les prix et, par conséquent, les revenus du travail.

Dans de nombreux secteurs d'activité, la formation des prix manque en outre de transparence. Il faut donc également déployer des efforts pour instaurer davantage de transparence dans la fixation des prix. Dans le dossier de presse consacré à la PA30+ ainsi que dans le rapport publié simultanément sur la transparence des prix sur le marché alimentaire, le Conseil fédéral annonce expressément un renforcement de l'observation du marché (OFAG, 2026). Les mesures prévues comprennent une extension de la collecte de données tout au long de la chaîne de valeur ainsi que la saisie de données supplémentaires sur les prix et les marges dans les secteurs de la transformation et du commerce. L'objectif est d'améliorer la transparence de la formation des prix entre les producteurs, les transformateurs et le commerce de détail. Le manque de transparence favorise ceux qui détiennent un pouvoir de marché et empêche ainsi l'établissement de prix équitables.

L'étude montre également que, lorsqu'il est question de prix équitables, il faut tenir compte non seulement des prix payés eux-mêmes, mais aussi des risques supportés par les agriculteurs. Les revenus agricoles fluctuent fortement d'une année à l'autre en raison de phénomènes tels que les conditions météorologiques, les ravageurs, les maladies ou l'évolution des conditions du marché. Le risque qui en découle a été de plus en plus répercuté sur l'agriculture, notamment par le remplacement des contrats à la surface (surface cultivée fixe) par des contrats au volume (quantité livrée fixe). Dans ce dernier cas, l'agriculteur supporte l'intégralité du risque lié à la récolte, car il est tenu de livrer la quantité convenue même en cas de mauvaise récolte. Compte tenu du risque élevé dans de nombreux secteurs d'activité, les prix à la production versés aux agriculteurs devraient non seulement couvrir les coûts, mais aussi inclure une prime de risque. Cela vaut d'autant plus que les agriculteurs ne peuvent généralement pas compenser les pertes de revenus des mauvaises années par celles des bonnes années, car les prix baissent lorsque la production augmente. Or, en cas de mauvaises récoltes, les prix n'augmentent pas en conséquence, car les quantités manquantes sont alors importées. L'un des messages clés de cette étude est donc le suivant : les risques et les primes de risque qui en découlent doivent à l'avenir être pris en compte dans le débat sur les revenus adéquats et les prix équitables. Cela vaut d'autant plus que les fluctuations de revenus dues au réchauffement climatique, à la sécheresse et aux fortes précipitations devraient continuer à s'accroître.

En fin de compte, la question est de savoir comment les agriculteurs peuvent à nouveau participer davantage à la création de valeur dans la production alimentaire. La part de l'agriculture est aujourd'hui faible dans de nombreux secteurs d'activité, comme le montre le suivi des prix réalisé par Marchés Équitables Suisse. L'idéal, du point de vue des agriculteurs, serait qu'ils commercialisent eux-mêmes leurs produits, mais la vente directe ne représente qu'un faible pourcentage de la production agricole totale. À ce jour, elle fonctionne principalement pour les exploitations bien situées, qui peuvent ainsi commercialiser également des spécialités locales. La vente directe peut certes encore être développée, mais elle n'est guère envisageable pour la majorité des agriculteurs.

Il convient donc de privilégier avant tout les chaînes d'approvisionnement courtes s'appuyant sur des systèmes de commercialisation régionaux, comme le demande également la motion déposée en mars 2026 par la conseillère aux États Maya Graf (26.3175). Grâce à des circuits de distribution courts, les denrées alimentaires régionales parviennent plus directement des producteurs aux consommateurs que ce n'est le cas dans le cadre d'une commercialisation à l'échelle nationale. Les instruments de soutien existants doivent donc être développés en vue de nouvelles formes de commercialisation. Il s'agit notamment de l'organisation de chaînes d'approvisionnement pour la restauration hors domicile et les établissements de restauration publique, ainsi que de plateformes de distribution, de réseaux et de solutions logistiques.

De plus, des mesures sont nécessaires pour compenser la faiblesse des agriculteurs face au marché, en les incitant à se regrouper davantage afin de mener ensemble des négociations tarifaires avec leurs acheteurs. En Suisse, la mise en place d'un tel contre-pouvoir (Countervailing Power) se heurte toutefois à la loi sur les ententes, qui n'autorise pas les ententes sur les prix. Dans l'UE, en revanche, il existe une exception légale explicite à la législation sur les ententes pour l'agriculture, qu'il conviendrait également de viser en Suisse. Dans ce cas, il devrait être possible, dans un certain nombre de secteurs d'activité, d'imposer des prix plus élevés et donc plus équitables. Une initiative politique en ce sens existe déjà sous la forme de la motion 24.3206 déposée en mars 2024 par le conseiller national Hansjörg Rüegsegger. Dans des secteurs importants tels que le lait et la viande, cela permettrait de créer de meilleures conditions pour les producteurs. Il en va de même pour les céréales, où les producteurs de céréales, dont les exploitations sont plutôt de petite taille, sont aujourd'hui confrontés aux deux grands moulins affiliés à Coop et Migros, qui détiennent deux tiers des parts de marché. Les agriculteurs ont besoin à la fois de coopérations verticales avec les détaillants et de coopérations horizontales entre les agriculteurs des différents secteurs d'activité pour pouvoir imposer des prix équitables.

Bibliographie

Agridea (2018). La chaîne de valeur du lait suisse. Lindau.

Agroscope (2025). Comptes de rentabilité/coûts complets au niveau des branches d'exploitation (VOKO25). Tänikon (non publié).

Agroscope (2026). Comptes de rentabilité/coûts complets au niveau des branches d'activité (VO-KO26). Tänikon.

Binswanger, M. (2020). Plus de prospérité grâce à moins de libre-échange agricole : agriculture et mondialisation. Éditions Picus, Vienne.

Binswanger, M., Schüler, S. et Müller, R. (2025). Protection aux frontières dans le secteur agricole : importance et possibilités d'optimisation. Étude réalisée pour le compte de l'Union suisse des paysans, FHNW, Olten, 2025.

OFAG. (2023). Rapport agricole suisse 2023. Berne : Office fédéral de l'agriculture.

OFAG (2026). Dossier de presse du 18 février 2026 concernant le débat sur la future politique agricole à partir de 2030.

Bütler, A., Gazzarin, C., Bravin, E. et Louw-Prevoost, M. (2023). Catalogue des coûts 2023 – Valeurs indicatives pour les coûts des machines, de la main-d'œuvre, des bâtiments et des équipements agricoles. Agroscope Transfer 499, Agroscope.

Conseil fédéral (2024). Revenus des familles d'agriculteurs. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 21.4585 Bulliard, Berne.

Busch, G. et Spiller, A. (2016). Part des agriculteurs et répartition équitable dans les chaînes alimentaires du point de vue des consommateurs. Dans : Journal of Economic Psychology, vol. 55(C) : 149-158.

Chibanda, C., Agethen, K., Deblitz, C., Zimmer, Y., Almadani, M.I., Garming, H., Rohlmann, C., Schütte, J., Thobe, P., Verhaagh, M., et al. (2020). L'approche « et son application par le réseau AgriBenchmark. Agriculture, 10(12) : 646.

Finger, R. et El Benni, N. (2022). Les revenus dans l'agriculture : de nouvelles perspectives et implications pour l'évaluation des politiques. Recherche agronomique suisse 13 : 17-25.

Gazzarin, C. et Hoop, D. (2017). Analyse des coûts avec AgriPerform : nouvelles possibilités d'évaluation des branches d'activité. Économie – Agroscope Transfer n° 184 / 2017

Gazzarin, C. et Jan, P. (2022). Systèmes de production économiquement optimaux dans l'élevage de vaches allaitantes : une analyse économique basée sur 42 exploitations de vaches allaitantes en plaine et en montagne. Agroscope Science, n° 138.

Gazzarin, C., Renner, S. et Kozak, O. (2024). Comparaison entre les exploitations laitières suisses et celles de l'UE : qui parvient à couvrir ses coûts ? Agroscope, Tänikon, 8356 Ettenhausen, Suisse.

OCDE. (2003). Revenus des ménages agricoles : enjeux et réponses politiques. Paris : Éditions de l'OCDE.

Giuliani, S. (2015). La part de l'agriculture dans le franc dépensé par les consommateurs. USP, Brugg.

Hoop, D., Spörri, M., Zorn, A., Gazzarin, C. et Lips, M., 2017. Chapitre 4, Comptes de rentabilité au niveau des branches d'activité, dans Hétérogénéité économique au niveau de l'exploitation et des branches d'activité, p. 61–77, dans Lips, M. (éd.), Hétérogénéité économique au niveau de l'exploitation et des branches d'activité, Agroscope Science n° 53, Ettenhausen.

Hoop, D., Dieterle, M., Pierrick, J., Renner, S. et Schmid, D. (2025). Analyse centralisée des données comptables : Statistiques sur les revenus agricoles 2024 : échantillon sur la situation des revenus. Agroscope, Ettenhausen.

Hoop, D., Gazzarin, C., Zorn, A. (2026). Répartition des frais généraux entre les branches d'activité agricoles : description de la méthode applicable aux exploitations participant à l'analyse centrale des données comptables à partir de 2016. Agroscope Science, 232, 2026, 1-14.

Lips, M. ; Hoop, D. ; Zorn, A. ; Gazzarin, G. (2018). Principes méthodologiques de la comptabilité analytique au niveau des branches d'activité. Économie - Agroscope Science, n° 69 / 2018

Lips, M., Schmid, D., (2013). La diversification agricole d'un point de vue économique : évolution dans les exploitations agricoles suisses, dans : Norer, R., (éd.) : Diversification agricole – aspects juridiques, de l'agrotourisme à la production d'énergie, Actes du 3e Colloque de Lucerne sur le droit agricole 2012, Publications sur le droit des zones rurales, vol. 7, Dike Verlag, Zurich, 19-29.

Isermeyer, F. (2021). Des prix équitables pour les produits agricoles. Exposé/prise de position, Institut Thünen, Braunschweig.

Lips, M., Gazzarin, C., Hoop, D., Renner, S., Rordorf, T., Schorr, A., Spörri, M. et Zorn, A. (2017). Hétérogénéité économique au niveau de l'exploitation et de la branche d'activité. Agroscope Science 53, Agroscope Tänikon.

Musshoff, O. et Hirschauer, N., 2016. Gestion agricole moderne, et de planification, 4e édition, Vahlen, Munich.

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques (2011) : Gérer les risques dans l'agriculture. Évaluation et conception des politiques. Éditions de l'OCDE. URL : <https://doi.org/10.1787/9789264116146-en>.

Renner, S., Jan, P., Hoop, D., Schmid, D., Dux-Bruggmann, D., Weber, A., Lips, M. (2018). Le système d'enquête ZA2015 de l'évaluation centrale des données comptables : échantillon sur la situation des revenus et échantillon sur la gestion des exploitations. Agroscope Science, 68.

Uematsu, H., Mishra, A. (2012). Agriculteurs biologiques ou conventionnels : où est l'argent ? Ecological Economics, volume 78 : 55-62.

Annexe 1 : Résultats détaillés pour les différentes branches d'activité : valeurs moyennes de 2016 à 2023 (2016 à 2024 pour l'élevage de poulets et les œufs)

Blé (blé d'été et blé d'hiver) par kg vendu

Région : Vallée

Mode de production : conforme aux directives PER (avec utilisation de produits phytosanitaires)

Taille de l'exploitation : toutes

Classe de rendement : toutes

Valeurs moyennes de 2016 à 2023

	avec produits phytosanitaires		avec une utilisation réduite de produits phytosanitaires	
	Valeurs (centimes par kg)	Écart-type	Valeurs (Rp./kg)	Écart-type
Nombre de branches d'activité	105		156	
Superficie de la branche d'exploitation [ha]	4,49	0,26	4,67	0,19
Rendement [kg/ha]	6 415	830	5 634	834
Rendements totaux [centimes/kg]	78,8	5,6	94,2	8,0
Prestations niveau DB [centimes/kg]	52,0	3,8	62,3	4,1
Produits (prix à la production) [centimes/kg]	50,0	3,1	53,0	3,8
Autres prestations [Rp./kg]	1,0	1,7	0,6	0,8
Contributions spécifiques aux cultures [centimes/kg]	1,0	0,9	1,2	1,0
Contributions pour la réduction ou la suppression des produits phytosanitaires [centimes/kg]	0,0	0,0	7,4	1,6
Paievements directs attribués au niveau de l'exploitation [centimes/kg]	26,9	5,1	31,9	7,5
Contributions culturelles et d'approvisionnement [Rp./kg]	20,6	3,8	24,1	5,7
Contributions à la biodiversité, à la qualité des paysages et à l'agriculture biologique [centimes/kg]	2,2	0,3	2,9	0,5
Autres paiements directs attribués [centimes/kg]	4,0	1,1	4,9	1,3
Coût total [Rp./kg]	82,5	12,4	88,8	15,5
Total des coûts directs [Rp./kg]	17,9	2,0	16,8	2,5
Semences [Rp./kg]	3,9	0,6	4,5	0,9
Engrais [Rp./kg]	4,4	0,8	4,5	1,2
Produits phytosanitaires [centimes/kg]	4,5	0,8	2,3	0,5
Autres coûts directs [centimes/kg]	5,2	0,9	5,5	1,2
Superficie (coût d'opportunité) [Rp./kg]	12,1	2,0	13,9	3,1
Total des frais généraux [centimes/kg]	52,5	8,8	58,0	10,2
Main-d'œuvre (coût d'opportunité) [Rp./kg]	18,7	4,1	20,5	4,7
Coûts des machines [Rp./kg]	26,9	3,6	29,1	4,3
Frais liés aux bâtiments et autres frais généraux [Rp./kg]	6,9	1,2	8,4	1,3
Marge contributive [Rp./kg]	34,0	3,6	45,4	3,7

Bénéfice calculé [Rp./kg]	-3,7	7,5	5,4	8,1
Rémunération totale de l'ensemble de la main-d'œuvre [Rp./kg]	15,0	3,7	25,9	3,6
Travail [s/kg]	25,3	5,5	27,9	6,4
Rémunération du travail par heure travaillée [CHF/h]	22,8	8,2	35,3	9,2

Céréales fourragères (par kg vendu)

Région : Vallée

Mode de production : conforme aux directives PER

Taille : Toutes

Classe de rendement : toutes

Valeurs moyennes de 2016 à 2023

	avec utilisation de produits phytosanitaires		Avec une utilisation réduite de produits phytosanitaires	
	Valeu rs	Écart-typ e	Valeurs	Écart-typ e
Année				
Nombre de branches d'activité	126	15	94	19
Superficie de la branche d'exploitation [ha]	3,50	0,17	3,38	0,27
Rendement [kg/ha]	7 596	846	6 119	759
Revenus totaux [centimes/kg]	64,6	4,0	75,6	5,6
Prestations niveau DB [centimes/kg]	40,9	1,7	46,1	2,3
Produits (prix à la production) [centimes/kg]	39,2	1,7	38,0	2,2
Autres prestations [Rp./kg]	0,7	1,1	0,6	0,8
Contributions spécifiques aux cultures [centimes/kg]	0,9	0,8	1,3	0,9
Contributions pour la réduction ou la suppression des produits phytosanitaires [centimes/kg]	0,0	0,0	6,3	1,1
Paielements directs attribués au niveau de l'exploitation [centimes/kg]	23,7	3,7	29,5	5,2
Contributions à la culture et à l'approvisionnement [centimes/kg]	18,0	2,6	22,3	3,9
Contributions à la biodiversité, à la qualité des paysages et à l'agriculture biologique [centimes/kg]	2,0	0,2	2,7	0,3
Autres paiements directs attribués [centimes/kg]	3,7	1,0	4,5	1,1
Coût total [Rp./kg]	68,9	8,0	82,0	12,3
Total des coûts directs [Rp./kg]	12,7	1,5	11,9	1,6
Semences [Rp./kg]	2,9	0,4	3,4	0,5
Engrais [Rp./kg]	3,4	0,5	3,3	0,6
Produits phytosanitaires [Rp./kg]	3,8	0,5	2,3	0,3
Autres coûts directs [centimes/kg]	2,7	0,2	2,9	0,4
Superficie (coût d'opportunité) [Rp./kg]	10,5	1,4	12,8	2,1
Total des frais généraux [Rp./kg]	45,8	5,3	57,3	8,8
Main-d'œuvre (coût d'opportunité) [Rp./kg]	15,6	2,7	20,9	4,7
Coûts des machines [Rp./kg]	24,0	2,2	28,5	3,1
Frais immobiliers et autres frais généraux [Rp./kg]	6,2	0,7	7,9	1,2
Marge contributive [Rp./kg]	28,2	1,8	34,3	2,3
Bénéfice calculé [Rp./kg]	-4,3	4,8	-6,4	7,5
Rémunération totale de l'ensemble de la main-d'œuvre [Rp./kg]	11,3	2,7	14,5	3,3
Travail [s/kg]	21,2	3,6	28,4	6,3
Rémunération du travail par heure travaillée [CHF/h]	20,0	6,7	19,4	6,5

Maïs grain (par kg vendu)**Région : Vallée****Mode de production : conforme aux directives PER (avec utilisation de produits phytosanitaires)****Catégorie de calibre : Toutes****Classe de rendement : toutes****Valeurs moyennes de 2016 à 2023**

	Valeurs	Écart-typ e
Nombre de secteurs d'activité	48	8
Superficie de la branche d'exploitation [ha]	2,93	0,11
Rendement [kg/ha]	10 407	604
Rendements totaux [centimes/kg]	57,4	2,6
Prestations niveau DB [centimes/kg]	40,3	2,3
Produits (prix à la production) [centimes/kg]	40,0	2,4
Autres prestations [centimes/kg]	0,3	0,3
Paielements directs attribués au niveau de l'exploitation [Rp./kg]	17,0	1,5
Contributions à la culture et à l'approvisionnement [centimes/kg]	13,1	1,1
Contributions à la biodiversité, à la qualité des paysages et à l'agriculture biologique [centimes/kg]	1,5	0,1
Autres paiements directs attribués [centimes/kg]	2,3	0,5
Coût total [Rp./kg]	50,2	2,7
Total des coûts directs [Rp./kg]	13,9	1,0
Semences [centimes/kg]	2,7	0,2
Engrais [Rp./kg]	3,4	0,6
Produits phytosanitaires [centimes/kg]	2,3	0,3
Autres coûts directs [centimes/kg]	5,5	0,8
Superficie (coût d'opportunité) [Rp./kg]	7,8	0,4
Total des frais généraux [Rp./kg]	28,5	2,1
Main-d'œuvre (coût d'opportunité) [centimes/kg]	9,0	1,1
Coûts des machines [Rp./kg]	16,0	1,0
Frais liés aux bâtiments et autres frais généraux [Rp./kg]	3,5	0,3
Marge contributive [centimes/kg]	26,5	1,5
Bénéfice prévisionnel [centimes/kg]	7,1	3,0
Rémunération totale de l'ensemble de la main-d'œuvre [Rp./kg]	16,1	2,4
Travail [s/kg]	12,2	1,5
Rémunération du travail par heure travaillée [CHF/h]	48,4	10,3

Pommes de terre : résultats par kg vendu

Secteur d'activité : pommes de terre (par kg vendu)

Région : Vallée

Mode de production : conforme aux directives PER (avec utilisation de produits phytosanitaires)

Catégorie de calibre : toutes

Classe de rendement : toutes

	Valeurs	Écart-typ e
Nombre de branches d'activité	55	8
Superficie de la branche d'exploitation [ha]	3,70	0,20
Rendement [kg/ha]	37 529	3 491
Rendements totaux [centimes/kg]	47,7	3,9
Prestations niveau DB [centimes/kg]	43,0	4,0
Produits (prix à la production) [centimes/kg]	42,2	4,0
Autres prestations [centimes/kg]	0,7	0,7
Contributions spécifiques aux cultures [centimes/kg]	0,1	0,1
Paielements directs attribués au niveau de l'exploitation [centimes/kg]	4,7	0,5
Contributions à la culture et à l'approvisionnement [Rp./kg]	3,6	0,4
Contributions à la biodiversité, à la qualité des paysages et à l'agriculture biologique [centimes/kg]	0,4	0,0
Autres paiements directs attribués [centimes/kg]	0,6	0,2
Coûts totaux [Rp./kg]	46,9	4,6
Total des coûts directs [Rp./kg]	14,3	1,8
Semences [centimes/kg]	7,6	1,0
Engrais [Rp./kg]	2,2	0,4
Produits phytosanitaires [Rp./kg]	2,5	0,5
Autres coûts directs [centimes/kg]	1,9	0,2
Superficie (coût d'opportunité) [Rp./kg]	2,2	0,2
Total des frais généraux [Rp./kg]	30,5	3,0
Main-d'œuvre (coût d'opportunité) [Rp./kg]	16,8	2,1
Coûts des machines [Rp./kg]	11,3	0,8
Frais liés aux bâtiments et autres frais généraux [Rp./kg]	2,4	0,3
Marge contributive [Rp./kg]	28,7	3,4
Bénéfice calculé [centimes/kg]	0,8	4,2
Rémunération totale de l'ensemble de la main-d'œuvre [Rp./kg]	17,6	2,8
Travail [s/kg]	22,8	2,9
Rémunération horaire [CHF/h]	28,4	6,3

Betteraves sucrières : résultats par kg vendu**Secteur d'activité : betteraves sucrières (par kg vendu)****Région : Vallée****Mode de production : conforme aux directives PER (avec utilisation de produits phytosanitaires)****Catégorie de taille : Toutes****Classe de rendement : toutes**

	Valeu rs	Écart-typ e
Nombre de branches d'activité	91	22
Superficie de la branche d'exploitation [ha]	3,58	0,27
	78	
Rendement [kg/ha]	914	8 223
Rendements totaux [centimes/kg]	10,5	0,7
Prestations niveau DB [centimes/kg]	8,4	0,5
Produits (prix à la production) [centimes/kg]	5,7	0,4
Autres prestations [centimes/kg]	0,1	0,1
Contributions spécifiques aux cultures [centimes/kg]	2,5	0,3
Contributions pour la réduction ou la suppression des produits phytosanitaires [centimes/kg]	0,0	0,0
Autres contributions [centimes/kg]	0,0	0,1
Paielements directs alloués au niveau de l'exploitation [Rp./kg]	2,0	0,3
Contributions à la culture et à l'approvisionnement [Rp./kg]	1,6	0,2
Contributions à la biodiversité, à la qualité des paysages et à l'agriculture biologique [centimes/kg]	0,2	0,0
Autres paiements directs attribués [centimes/kg]	0,2	0,1
Coût total [Rp./kg]	8,6	0,8
Total des coûts directs [Rp./kg]	1,9	0,2
Semences [centimes/kg]	0,4	0,1
Engrais [Rp./kg]	0,5	0,1
Produits phytosanitaires [centimes/kg]	0,8	0,1
Autres coûts directs [centimes/kg]	0,2	0,0
Superficie (coût d'opportunité) [Rp./kg]	1,0	0,1
Total des frais généraux [centimes/kg]	5,8	0,5
Main-d'œuvre (coût d'opportunité) [Rp./kg]	1,7	0,2
Coûts des machines [Rp./kg]	3,4	0,2
Frais liés aux bâtiments et autres frais généraux [Rp./kg]	0,7	0,1
Marge contributive [Rp./kg]	6,6	0,3
Bénéfice calculé [centimes/kg]	1,8	0,2
Rémunération totale de l'ensemble de la main-d'œuvre [Rp./kg]	3,5	0,2
Main-d'œuvre [s/kg]	2,3	0,3
Rémunération du travail par heure travaillée [CHF/h]	56,0	6,6

Colza : résultats par kg vendu**Secteur d'activité : colza (par kg vendu)****Région : Vallée****Mode de production : conforme aux directives PER (avec utilisation de produits phytosanitaires)****Catégorie de taille : toutes****Classe de rendement : toutes**

	Valeurs	Écart-typ e
Nombre de branches d'activité	144	17
Superficie de la branche d'exploitation [ha]	3,01	0,21
Rendement [kg/ha]	3 640	277
Rendements totaux [centimes/kg]	156,5	11,1
Prestations niveau DB [centimes/kg]	108,9	12,2
Produits (prix à la production) [centimes/kg]	86,2	12,2
Autres prestations [centimes/kg]	3,2	3,6
Contributions par culture [centimes/kg]	19,4	1,5
Contributions pour la réduction ou la suppression des produits phytosanitaires [centimes/kg]	0,0	0,0
Paielements directs attribués au niveau de l'exploitation [centimes/kg]	47,6	5,1
Contributions à la culture et à l'approvisionnement [centimes/kg]	35,7	3,5
Contributions à la biodiversité, à la qualité des paysages et à l'agriculture biologique [centimes/kg]	4,7	0,4
Autres paiements directs attribués [centimes/kg]	7,3	1,5
Coût total [centimes/kg]	120,2	9,2
Total des coûts directs [Rp./kg]	32,8	2,5
Semences [centimes/kg]	3,9	0,4
Engrais [Rp./kg]	10,9	1,5
Produits phytosanitaires [centimes/kg]	10,5	1,0
Autres coûts directs [centimes/kg]	7,4	0,3
Superficie (coût d'opportunité) [Rp./kg]	20,8	1,6
Total des frais généraux [centimes/kg]	66,7	5,5
Main-d'œuvre (coût d'opportunité) [Rp./kg]	20,9	1,9
Coûts des machines [Rp./kg]	38,2	3,6
Frais liés aux bâtiments et autres frais généraux [Rp./kg]	7,5	0,7
Marge contributive [Rp./kg]	76,1	12,4
Bénéfice prévisionnel [centimes/kg]	36,3	13,5
Rémunération totale de l'ensemble de la main-d'œuvre [Rp./kg]	57,2	12,5
Travail [s/kg]	28,4	2,6
Rémunération du travail par heure travaillée [CHF/h]	73,6	21,1

Production laitière : résultats par kg vendu**Secteur d'activité : production laitière (par kg vendu)****Région : Toutes****Mode de production : conforme aux directives PER****Taille de l'exploitation : Toutes****Classe de rendement : Toutes**

	Valeurs	Écart-typ e
Nombre de branches d'activité	877,1	76,1
Taille de la branche d'exploitation [UGB]	32,5	1,6
Production laitière [kg/vache/an]	7 532,9	141,0
Quantité de lait vendue [kg/UGB]	5 397,0	100,3
Rémunérations totales [ct./kg]	121,1	6,1
Prestations niveau DB [centimes/kg]	91,8	7,7
Vente de lait (prix à la production) [centimes/kg]	65,8	6,5
Vente d'animaux [centimes/kg]	22,6	0,5
Autres prestations [centimes/kg]	2,0	1,7
Contributions BTS et/ou RAUS [centimes/kg]	4,0	0,0
Prestations liées à la production végétale [centimes/kg]	1,5	0,5
Paielements directs attribués au niveau de l'exploitation [centimes/kg]	29,3	1,8
Contributions à la culture et à l'approvisionnement [Rp./kg]	17,8	0,8
Contributions à la biodiversité, à la qualité des paysages et à l'agriculture biologique [centimes/kg]	5,7	0,1
Autres paiements directs attribués [centimes/kg]	4,2	0,8
Coût total [Rp./kg]	172,3	2,4
Total des coûts directs [Rp./kg]	32,8	2,8
Aliments concentrés/complémentaires [centimes/kg]	16,9	2,1
Vétérinaire et insémination [centimes/kg]	6,1	0,3
Achat d'animaux [centimes/kg]	4,7	0,3
Autres coûts directs [centimes/kg]	3,1	0,2
Superficie (coût d'opportunité) [Rp./kg]	7,5	0,2
Besoins en surface pour la production de fourrage grossier [ha/kg]	0,0	0,0
Total des frais généraux [centimes/kg]	132,0	2,8
Main-d'œuvre (coût d'opportunité) [Rp./kg]	76,8	3,7
Coûts des machines [Rp./kg]	26,0	1,3
Coûts liés aux bâtiments [Rp./kg]	23,6	0,9
Autres frais généraux [Rp./kg]	5,6	0,2
(dont frais généraux liés à la production de fourrage grossier [Rp./kg])	20,5	0,7
Marge contributive [centimes/kg]	59,0	5,1
Bénéfice prévisionnel [centimes/kg]	-51,3	5,5
Rémunération totale de l'ensemble de la main-d'œuvre [Rp./kg]	25,5	2,4
Travail [s/kg]	111,4	5,3
Rémunération du travail par heure travaillée [CHF/h]	8,3	1,1

Secteur d'activité : production laitière (par kg vendu)

Région : Montagne

Mode de production : conforme aux directives PER

Taille de l'exploitation : toutes

Classe de rendement : toutes

	Valeurs	Écart-type
Nombre de branches d'activité	229,0	18,3
Taille de la branche d'exploitation [UGB]	24,8	1,1
Production laitière [kg/vache/an]	6 666,6	81,2
Quantité de lait vendue [kg/UGB]	4 000,5	30,7
Rémunérations totales [ct./kg]	171,4	5,6
Prestations niveau DB [centimes/kg]	106,6	8,3
Vente de lait (prix à la production) [centimes/kg]	65,2	6,5
Vente d'animaux [centimes/kg]	36,1	0,7
Autres prestations [centimes/kg]	3,8	2,8
Contributions BTS et/ou RAUS [centimes/kg]	5,1	0,1
Prestations liées à la production végétale [centimes/kg]	1,4	0,8
Paielements directs alloués au niveau de l'exploitation [centimes/kg]	64,8	3,4
Contributions à la culture et à l'approvisionnement [centimes/kg]	39,9	1,8
Contributions à la biodiversité, à la qualité des paysages et à l'agriculture biologique [centimes/kg]	12,0	0,4
Autres paiements directs attribués [centimes/kg]	8,0	1,4
Coûts totaux [centimes/kg]	249,5	5,0
Coûts directs totaux [Rp./kg]	40,1	2,9
Aliments concentrés/complémentaires [centimes/kg]	21,3	2,4
Vétérinaire et insémination [centimes/kg]	8,2	0,4
Achat d'animaux [centimes/kg]	5,6	0,3
Autres coûts directs [centimes/kg]	3,6	0,2
Superficie (coût d'opportunité) [Rp./kg]	9,5	0,2
Besoins en surface pour la production de fourrage grossier [ha/kg]	0,0	0,0
Total des frais généraux [centimes/kg]	199,9	5,1
Main-d'œuvre (coût d'opportunité) [Rp./kg]	116,3	4,5
Coûts des machines [Rp./kg]	40,1	1,8
Coûts liés aux bâtiments [Rp./kg]	34,3	1,5
Autres frais généraux [Rp./kg]	9,2	0,3
(dont frais généraux liés à la production de fourrage grossier [Rp./kg])	32,0	1,3
Marge contributive [centimes/kg]	66,4	5,8
Bénéfice prévisionnel [centimes/kg]	-78,2	4,7
Rémunération totale de l'ensemble de la main-d'œuvre [Rp./kg]	38,1	2,0

Travail [s/kg]	182,2	7,0
Rémunération du travail par heure travaillée [CHF/h]	7,5	0,5

Vaches allaitantes : résultats par unité de gros bétail moyenne présente dans la branche d'activité

Branche d'activité : vaches allaitantes

Région : Toutes (pondérée)

Mode de production : conforme aux directives PER

Catégorie de taille : Toutes

Classe de rendement : Toutes

	Valeurs	Écart-ty pe
Nombre de branches d'activité	132,5	9,9
Taille de la branche d'exploitation [UGB]	24,1	2,0
Prestations totales [Fr./UGB]	4 956,1	248,7
Prestations niveau DB [Fr./U.D.]	3 028,4	143,3
Vente d'animaux [Fr./UGB]	2 676,5	127,4
Autres prestations [Fr./UGB]	205,0	165,6
Cotisations BTS et/ou RAUS [Fr./U.T.]	310,5	45,8
Prestations en production végétale [Fr./UGB]	146,9	65,0
Paielements directs attribués au niveau de l'exploitation [Fr./UGB]	1 927,7	214,2
Contributions à la culture et à l'approvisionnement [Fr./UGB]	1 058,6	100,3
Contributions à la biodiversité, à la qualité des paysages et à l'agriculture biologique [Fr./UGB]	477,9	57,4
Autres paielements directs attribués [Fr./UGB]	299,6	69,6
Coûts totaux [Fr./UGB]	7'670.0	539,9
Total des coûts directs [Fr./U.A.]	1 169,9	68,4
Aliments concentrés et complémentaires [Fr./UGB]	206,2	32,9
Vétérinaire et insémination [Fr./UGB]	164,4	13,7
Achat d'animaux [Fr./UGB]	539,9	83,1
Autres coûts directs [Fr./UGB]	137,6	13,8
Superficie (coûts d'opportunité) [Fr./U.A.]	477,1	29,9
Besoins en surface pour la production de fourrage grossier [ha/UGB]	0,8	0,1
Total des frais généraux [Fr./UGB]	6 022,9	467,7
Main-d'œuvre (coût d'opportunité) [Fr./U.P.]	3 263,5	286,6
Coûts des machines [Fr./unité]	1 465,7	109,0
Coûts liés aux bâtiments [Fr./U.A.]	980,6	59,3
Autres frais généraux [Fr./unité]	313,1	28,7
(dont frais généraux liés à la production de fourrage grossier [Fr./UGB])	1 298,0	110,4
Marge brute [Fr./UGB]	1 858,5	157,4
Bénéfice prévisionnel [Fr./UGB]	-2 713,9	350,8
Rémunération totale de l'ensemble de la main-d'œuvre [Fr./UTA]	549,7	155,2
Travail [h/UTP]	130,7	11,5
Rémunération par heure travaillée [CHF/h]	4,3	1,3

**Engraissement des bovins : résultats par unité de gros bétail moyenne
présente dans la branche d'activité**

Branche d'activité : engraissement des bovins

Région : Toutes (pondérée)

Mode de production : conforme aux directives PER

Catégorie de taille : Toutes

Catégorie de performance : toutes

	Valeur s	Écart-ty pe
Nombre de branches d'activité	50,1	8,3
Taille de la branche d'exploitation [UGB]	15,0	1,8
	10'292,7	892,9
Prestations totales [Fr./UGB]		
Prestations niveau DB [Fr./U.D.]	8 398,5	806,0
Vente d'animaux [Fr./UGB]	7 976,3	391,8
Autres prestations [Fr./UGB]	15,0	405,4
Cotisations BTS et/ou RAUS [Fr./U.T.]	243,4	49,8
Prestations en production végétale [Fr./UTA]	407,3	188,5
Paielements directs attribués au niveau de l'exploitation [Fr./UGB]	1 894,2	215,0
Contributions à la culture et à l'approvisionnement [Fr./UGB]	1 177,7	184,2
Contributions à la biodiversité, à la qualité des paysages et à l'agriculture biologique [Fr./UGB]	457,7	74,0
Autres paiements directs attribués [Fr./UGB]	258,8	29,3
	13'360,6	1 016,0
Coûts totaux [Fr./UGB]	6	1 016,0
Total des coûts directs [Fr./U.A.]	5'040,7	403,2
Aliments concentrés et complémentaires [Fr./UGB]	1 572,4	153,6
Vétérinaire et insémination [Fr./UGB]	129,3	22,2
Achat d'animaux [Fr./UGB]	3011,2	362,3
Autres coûts directs [Fr./UGB]	108,7	44,9
Superficie (coût d'opportunité) [Fr./U.A.]	600,1	86,3
Besoins en surface pour la production de fourrage grossier [ha/UGB]	1,0	0,1
Coûts généraux totaux [Fr./UGB]	7 719,9	684,2
Main-d'œuvre (coût d'opportunité) [Fr./unité]	4 515,3	446,0
Coûts des machines [Fr./unité]	1 897,8	225,3
Coûts liés aux bâtiments [Fr./U.A.]	958,1	113,6
Autres frais généraux [Fr./unité] (dont frais généraux liés à la production de fourrage grossier [Fr./UGB])	348,7 1 879,0	49,5 252,4
Marge brute [Fr./UGB]	3 357,9	584,3
	-3	
Bénéfice prévisionnel [Fr./UGB]	067,9	476,9

Rémunération totale de l'ensemble de la main-d'œuvre [Fr./UTA]	1 447,4	479,6
Travail [h/UTP]	182,2	18,3
Rémunération par heure travaillée [CHF/h]	7,9	2,4

Élevage porcin : résultats par unité de gros bétail moyenne présente dans la branche d'activité

Branche d'activité : engraissement porcin

Région : Toutes (pondérée)

Mode de production : conforme aux directives PER

Taille de l'exploitation : toutes

Classe de rendement : Toutes

	Valeu rs	Écart-ty pe
Nombre de branches d'activité	169,4	19,7
Taille de la branche d'exploitation [UGB]	20,4	1,7
	6'871,6	
Prestations totales [Fr./UGB]	6	533,9
	6	
Prestations niveau DB [Fr./U.D.]	858,3	534,5
	6	
Vente d'animaux [Fr./UGB]	902,6	471,6
Autres prestations [Fr./UGB]	-62,2	148,9
Cotisations BTS et/ou RAUS [Fr./U.T.]	151,5	24,5
Prestations en production végétale [Fr./UTA]	17,8	9,6
Paievements directs attribués au niveau de l'exploitation [Fr./UGB]	13,3	3,6
Contributions à la culture et à l'approvisionnement [Fr./UGB]	7,1	2,8
Contributions à la biodiversité, à la qualité des paysages et à l'agriculture biologique [Fr./UGB]	5,2	1,5
Autres paiements directs attribués [Fr./UGB]	1,0	0,4
	7'300,8	
Coûts totaux [Fr./UGB]	8	470,6
	5	
Total des coûts directs [Fr./U.A.]	433,7	456,0
	2	
Aliments concentrés et complémentaires [Fr./UGB]	328,9	137,1
Vétérinaire et insémination [Fr./UGB]	10,4	2,4
	2	
Achat d'animaux [Fr./UGB]	992,7	488,1
Autres coûts directs [Fr./UGB]	97,6	36,9
Surface (coût d'opportunité) [Fr./U.A.]	6,7	2,5
Besoins en surface pour la production de fourrage grossier [ha/UGB]	0,0	0,0
	1	
Coûts généraux totaux [Fr./UGB]	860,4	142,7
Main-d'œuvre (coût d'opportunité) [Fr./unité]	967,6	79,9
Coûts des machines [Fr./unité]	33,0	8,0
Coûts liés aux bâtiments [Fr./U.A.]	774,9	62,4
Autres frais généraux [Fr./unité]	84,9	5,6

(dont frais généraux liés à la production de fourrage grossier [Fr./UGB])	24,8	9,1
	1	
Marge brute [Fr./UGB]	424,6	171,0
Bénéfice prévisionnel [Fr./UFA]	-429,2	194,3
Rémunération totale de l'ensemble de la main-d'œuvre [Fr./UTA]	538,4	174,7
Travail [h/UTA]	39,3	3,7
Rémunération par heure travaillée [CHF/h]	13,8	4,7

Élevage porcin : résultats par unité de gros bétail présente en moyenne dans la branche d'activité

Branche d'activité : élevage porcin

Région : Toutes (pondérée)

Mode de production : conforme aux directives PER

Taille de l'exploitation : toutes

Classe de rendement : toutes

	Valeu rs	Écart-ty pe
Nombre de branches d'activité	67,4	5,6
Taille de la branche d'exploitation [UGB]	28,6	2,3
	7'090,	
Prestations totales [Fr./UGB]	2	1 481,2
	7	
Prestations niveau DB [Fr./U.D.]	070,7	1 478,2
	7081.	
Vente d'animaux [Fr./UGB]	4	1 326,1
Autres prestations [Fr./UGB]	-33,3	221,1
Cotisations BTS et/ou RAUS [Fr./U.T.]	179,8	20,0
Prestations en production végétale [Fr./UTA]	22,5	6,8
Paievements directs attribués au niveau de l'exploitation [Fr./UGB]	19,5	5,4
Contributions à la culture et à l'approvisionnement [Fr./UGB]	9,0	3,1
Contributions à la biodiversité, à la qualité des paysages et à l'agriculture biologique [Fr./UGB]	8,1	2,5
Autres paievements directs attribués [Fr./UGB]	2,3	0,9
	6'218,	
Coûts totaux [Fr./UGB]	2	212,1
	3	
Total des coûts directs [Fr./U.A.]	824,6	187,4
	2	
Aliments concentrés et complémentaires [Fr./UGB]	833,3	177,9
Vétérinaire et insémination [Fr./UGB]	407,2	35,7
Achat d'animaux [Fr./UGB]	427,5	102,2
Autres coûts directs [Fr./UGB]	151,8	21,5
Surface (coût d'opportunité) [Fr./U.A.]	7,9	1,8
Besoins en surface pour la production de fourrage grossier [ha/UGB]	0,0	0,0
	2	
Total des frais généraux [Fr./UGB]	385,7	155,9
	1	
Main-d'œuvre (coût d'opportunité) [Fr./unité]	232,3	53,7
Coûts des machines [Fr./U.P.]	44,6	12,5
	1	
Coûts liés aux bâtiments [Fr./U.A.]	015,6	137,9
Autres frais généraux [Fr./unité]	93,2	5,8

(dont frais généraux liés à la production de fourrage grossier [Fr./UGB])	34,5	11,5
	3	
Marge brute [Fr./UGB]	246,0	1 493,8
Bénéfice prévisionnel [Fr./UGB]	872,0	1 360,7
Rémunération totale de l'ensemble de la main-d'œuvre [Fr./UTA]	2 104,3	1 365,6
Travail [h/UTA]	48,6	2,0
Rémunération par heure travaillée [CHF/h]	43,2	28,3

Élevage de poulets : résultats par unité de gros bétail présente en moyenne dans la branche d'activité

Branche d'activité : engraissement de poulets

Région : Toutes (pondérée)

Mode de production : conforme aux directives PER

Catégorie de taille : Toutes

Classe de rendement : Toutes

	Valeurs	Écart-type
Nombre de branches d'activité	45	7,3
Taille de la branche d'exploitation [UGB]	35	2,2
Prestations totales [Fr./U.D.]	7 988	646,6
Prestations niveau DB [Fr./U.D.]	7 719	647,3
Vente d'animaux [Fr./UGB]	7642	617,4
Autres prestations [Fr./UGB]	78	53,0
Paielements directs attribués au niveau de l'exploitation [Fr./UGB]	269	24,2
Contributions BTS et/ou RAUS [Fr./UGB]	269	24,2
Coût total [Fr./U.C.]	7 347	580,5
Total des coûts directs [Fr./U.A.]	4 835	435,3
Aliments concentrés et complémentaires [Fr./UGB]	3 187	314,8
Vétérinaire et insémination [Fr./UGB]	1	0,7
Achat d'animaux [Fr./UGB]	1 381	95,2
Autres coûts directs [Fr./UGB]	266	83,0
Total des frais généraux [Fr./U.A.]	2 512	183,5
Main-d'œuvre (coût d'opportunité) [Fr./unité]	1 202	95,4
Coûts des machines [Fr./unité]	14	1,9
Coûts liés aux bâtiments [Fr./U.A.]	1 202	91,8
Autres frais généraux [Fr./unité]	94	6,6
Marge contributive [Fr./U.A.]	2 884	243,9
Bénéfice prévisionnel [Fr./UFA]	641	165,1
Revenu du travail total de l'ensemble de la main-d'œuvre [Fr./UTA]	1 843	191,4
Travail [h/UTA]	44,4	2,1
Revenu du travail par heure travaillée [Fr./h]	41,5	3,8

Œufs : résultats par unité de gros bétail présente en moyenne dans la branche d'activité

Secteur d'activité : œufs

Région : Toutes (pondérée)

Mode de production : conforme aux directives PER

Catégorie de taille : Toutes

Classe de rendement : Toutes

	Valeurs	Écart-type
Nombre de branches d'activité	54	4,6
Taille de la branche d'exploitation [UGB]	20	2,2
Prestations totales [Fr./UGB]	8'176	327,1
Prestations niveau DB [Fr./U.D.]	7 690	328,6
Vente d'œufs [Fr./unité]	7623	272,1
Vente d'animaux [Fr./unité]	63	115,5
Autres prestations [Fr./UGB]	4	8,3
Paievements directs attribués au niveau de l'exploitation [Fr./UGB]	486	16,4
Contributions BTS et/ou RAUS [Fr./UGB]	486	16,4
Coût total [Fr./U.C.]	7 433	282,0
Total des coûts directs [Fr./U.A.]	4 414	144,4
Aliments concentrés et complémentaires [Fr./UGB]	2 603	113,7
Vétérinaire et insémination [Fr./UGB]	30	12,0
Achat d'animaux [Fr./UGB]	1 603	162,4
Autres coûts directs [Fr./UGB]	178	56,3
Total des frais généraux [Fr./unité]	3 019	213,7
Main-d'œuvre (coût d'opportunité) [Fr./unité]	1 736	108,5
Coûts des machines [Fr./unité]	27	21,5
Coûts liés aux bâtiments [Fr./unité]	1 159	118,7
Autres frais généraux [Fr./unité]	97	10,2
Marge contributive [Fr./U.A.]	3 276	259,2
Bénéfice prévisionnel [Fr./UFA]	743	160,6
Revenu du travail total de l'ensemble de la main-d'œuvre [Fr./UTA]	2 479	195,6
Travail [h/UTP]	64,4	2,6
Revenu du travail par heure travaillée [Fr./h]	38,5	2,7

Annexe 2 : Analyse complémentaire sur la production laitière à partir des exploitations types de l'IFCN (International Farm Comparison Network)

D'autres calculs sont disponibles pour la production laitière, qui s'appuient également sur les coûts complets. Divers pays participent à l'International Farm Comparison Network et définissent des exploitations modèles qui représentent au mieux un système de production donné, une taille d'exploitation donnée, une région et, le cas échéant, une méthode de production complémentaire (voir Gazzarin et al., 2024, p. 248). Chaque pays présente au moins deux types d'exploitations. Le premier type représente généralement une exploitation moyenne, telle qu'on en trouve fréquemment dans le pays. Le deuxième type représente une exploitation de plus grande taille, dont l'importance relative augmente dans le pays à mesure que les changements structurels se poursuivent. En Suisse, comme dans d'autres pays, un troisième type d'exploitation est également défini (exploitation biologique en région de montagne).

En Suisse, on distingue concrètement trois types d'exploitations familiales représentatives spécialisées dans la production laitière destinée au marché (Gazzarin et al., 2024, p. 250) :

1. Exploitations de taille moyenne en région de montagne, production biologique (CH-18bio)
2. Exploitations de taille moyenne en région vallonnée, PER (CH21)
3. Grandes exploitations situées en plaine, PER (CH-70)

Le tableau suivant résume les données relatives aux trois types d'exploitations pour l'année 2022

Typ	Abgrenzung	Repräsentierte Betriebe	Betriebsbasis	Anzahl Kühe	Landw. Nutzfläche
Typ 1: CH-18bio (Bergregion)	13 bis 24 Milchkühe	383	26	17,9	24,1
Typ 2: CH-21 (Hügelregion)	14 bis 30 Milchkühe	1541	138	21,5	19,9
Typ 3: CH-70 (Talregion)	58 bis 105 Milchkühe	141	14	69,9	42,3

Types d'exploitations, exploitations représentées et données structurelles moyennes de la base des exploitations en 2022

Pour calculer un salaire approprié, on se base, comme pour les calculs des coûts complets des branches d'activité, sur l'enquête sur la structure des salaires dans les zones de plaine, de collines

et de montagne. Il en résulte des salaires horaires de 26 CHF (zone de montagne), 28 CHF (zone de collines) et 30 CHF (zone de plaine).

Dans ce cas également, les coûts de la production laitière se composent des coûts directs et des frais généraux liés à la main-d'œuvre et au capital. Toutefois, les frais généraux ne tiennent pas compte des coûts liés au terrain (coûts de surface). De plus, les coûts des produits dérivés (recettes non laitières telles que la viande ou les animaux d'élevage) sont déduits des coûts. (voir Gazzarin et al., 2024, p. 252). Ce calcul des coûts complets montre que les coûts de la production laitière sont loin d'être couverts avec les salaires raisonnables pris en compte. Les taux de couverture des coûts sont particulièrement bas dans l'exploitation de colline et dans l'exploitation biologique de montagne (respectivement 55 % et 57 %). Seule l'exploitation de plaine, avec une moyenne de 70 vaches, parvient à couvrir de justesse ses coûts.

Ces calculs confirment les résultats issus du calcul des coûts complets par branche d'activité. Pour permettre un salaire équitable, avec un taux de couverture des coûts de 100 %, le prix du lait dans les zones de montagne et de collines devrait augmenter de près de 50 %, alors même que le prix du lait était relativement élevé en 2023. De plus, il apparaît que la situation des exploitations biologiques en région de montagne n'est pas meilleure que celle des exploitations conventionnelles. Là encore, le taux de couverture des coûts n'est que d'un peu plus de 50 %, bien que, dans ce cas, les prix à la production soient plus élevés.

Annexe 3 : Coefficients de variation pour les différents rendements et coûts

Branche d'activité	Coefficient de de la main-d'œuvre service	Coefficient de variation des rendements des récoltes ou des rendements par animal	Coefficient de variation des prix à la production	Coefficient de variation des coûts directs	Coefficient de variation des frais généraux coûts communs	Coefficient de variation des heures de travail effectuées
Culture des plantes						
Blé panifiable (avec produits phytosanitaires)	0,36	0,13	0,06	0,11	0,17	0,22
Blé panifiable (utilisation réduite de produits phytosanitaires)	0,26	0,15	0,07	0,15	0,18	0,23
Céréales fourragères (traitées avec des produits phytosanitaires)	0,34	0,11	0,04	0,12	0,12	0,17
Céréales fourragères (utilisation réduite de produits phytosanitaires)	0,34	0,12	0,06	0,13	0,15	0,22
Maïs grain (avec produits phytosanitaires)	0,21	0,06	0,06	0,07	0,07	0,12
Pommes de terre (avec produits phytosanitaires)	0,22	0,09	0,10	0,13	0,10	0,13
Betteraves sucrières (avec produits phytosanitaires)	0,12	0,10	0,07	0,11	0,09	0,13
Colza (avec produits phytosanitaires)	0,29	0,08	0,14	0,08	0,08	0,09
Élevage						
Production laitière	0,13	0,02	0,10	0,09	0,02	0,05
Élevage de vaches allaitantes	0,30		0,05	0,06	0,08	0,09

Engraissement des bovins	0,30	0,05	0,08	0,09	0,10
Élevage porcin	0,34	0,07	0,08	0,08	0,09
Élevage porcin	0,66	0,19	0,05	0,07	0,04
Élevage de poulets	0,09	0,08	0,09	0,07	0,05
Œufs	0,07	0,04	0,03	0,07	0,04

Les revenus du travail présentent les coefficients de variation les plus élevés, car toutes les autres fluctuations ont une incidence sur ces revenus.